



Procès-verbal de la séance du Conseil communal **du jeudi 4 septembre 2008**

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre première séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains après la pause estivale. J'espère que vous êtes toutes et tous en forme, car, comme vous avez pu le constater, l'ordre du jour est assez chargé.

Sans plus attendre, je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Anna-Rita BARTOLOTTA, Aude BRIAND, Rachel JOSEPH, Nora LECHMANN, Fabienne RENAUT-CARRARD, Stéphane BALET, Martin BARAGAÑO, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Yvan GINDROZ, Samuel GURTNER, Pierre-André MICHOD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Dominique VIQUERAT, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Anna-Rita BARTOLOTTA, Aude BRIAND, Rachel JOSEPH, Nora LECHMANN, Fabienne RENAUT-CARRARD, Stéphane BALET, Martin BARAGAÑO, Yvan GINDROZ, Samuel GURTNER, Pierre-André MICHOD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Dominique VIQUERAT, Jérôme WULLIAMOZ.

Absents : Messieurs les Conseillers : Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (84 Conseillers communaux présents)

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je demande une modification de l'ordre du jour :

17) Nomination de deux membres **et de deux suppléants** à la Commission de Recours.

18) Nomination d'un membre **et d'un suppléant** à la Commission des finances.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur ces modifications de l'ordre du jour, la parole n'est pas demandée.

Résultats du vote : La modification de l'ordre du jour est acceptée.

Discours du Président :

Comme le veut la tradition, je me permets de vous adresser quelques mots à l'occasion de ce premier Conseil que j'ai le grand honneur de présider grâce à vous.

Me voici donc, depuis quelques semaines, votre dévoué Premier Citoyen, comme je me plais à l'appeler depuis que l'un de mes prédécesseurs, Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL, nous l'a proposé il y a quelques années. Et certains n'ont pas manqué de m'interpeller ainsi depuis mon élection.

Mais là ne sera pas mon propos et je vous laisse donc choisir en toute liberté la manière et la forme d'engager vos interventions au sein du Conseil durant cette année.

Plutôt que d'allonger un Conseil qui s'annonce d'ores et déjà assez chargé, je souhaite aujourd'hui vous proposer d'ouvrir une porte, que j'essaierai de maintenir ouverte au fil de nos séances, sur une forme de langage et d'écriture que j'apprécie tout particulièrement et qui vous inspirera peut-être aussi.

Je veux parler de la poésie. Si le lien entre politique et poésie ne paraît peut-être pas évident au premier abord, il n'en demeure pas moins que tous deux tiennent de l'art d'utiliser les mots, sous la forme écrite ou orale, en vue d'exprimer une idée ou, comme disait Goethe « *une pensée dans une image* ».

En politique, on s'exprime plutôt en prose, mais comme dit Edgar Morin :

« De même qu'il faut de la souffrance pour connaître le bonheur, il faut de la prose pour qu'il y ait poésie ».

Et en politique justement, lorsqu'on exprime une idée, on y ajoute le plus souvent, et c'est bien naturel, des arguments pour convaincre son auditoire que cette idée est bonne, qu'elle est d'intérêt général et que sa concrétisation a donc un sens.

Mais voilà, et c'est également bien naturel, l'auditoire en question, composé de personnes, avec chacune ses idées, ses « pensées dans une image » et ses propres mots pour les dire, n'exprimera pas forcément le même avis, pour ne pas dire qu'il exprimera autant d'avis que de personnes, sur cette bonne idée à l'origine de la discussion...

Et c'est là que vont bien souvent commencer les luttes d'influence et de pouvoir, car, enfin, il faudra bien, finalement, prendre une décision sur cette idée originale. Or dans une démocratie, cette décision ne sera pas celle d'une seule personne, mais celle de la majorité d'un collectif qui, après discussion parfois animée, il est vrai, aura abouti à une vision commune, « à des pensées dans une image » ou « à des images dans une pensée », c'est selon.

Pour aboutir à cette vision, il y aura parfois eu des échanges oratoires vigoureux, voire des conflits d'idées, ce qui est plutôt un signe de foisonnement de la pensée, voire une chance d'enrichissement des parties. Mais il arrive aussi qu'il en résulte des conflits de personnes, par manque de savoir-vivre, par arrogance, par peur ou parce que le seul but est d'avoir raison. On est alors bien éloigné du serment que nous avons tous fait et que nous pourrions nous remémorer toute à l'heure.

John Fitzgerald Kennedy disait : « *Quand le pouvoir pousse l'homme à l'arrogance, la poésie lui rappelle la richesse de l'existence. Quand le pouvoir corrompt, la poésie purifie* ».

La poésie peut donc resurgir à tout instant, puisque c'est « *cette musique que tout homme, toute femme porte en soi* » selon William Shakespeare.

Conforté par les paroles des éminentes personnalités que j'ai citées, je vous livre donc modestement quelques poèmes extrêmement bref qu'on appelle haikus, une forme poétique d'origine japonaise à forte composante symbolique.

Je commence par l'un des plus célèbres, écrit par le grand maître, Matsuo Bashō.

L'original japonais est :

*furuike ya
kawazu tobikomu
mizu no oto*

Ce qui signifie :

Un vieil étang,
Une grenouille saute,
Le bruit de l'eau.

Un autre, extrait d'un livre intitulé « Comment les haikus naissent dans les choux », dont je vous recommande la lecture :

Sur son sommet
l'homme se demande
à quoi pense la montagne

Enfin deux haikus de ma composition, car je m'y essaie aussi, parfois :

L'orage
rassure les hommes
sur la nature des frottements

Et

Le lac bleu
intense et profond
sentiment de paix

J'espère que cela vous confirmera, comme à Paul Eluard, « *qu' il nous faut peu de mots pour exprimer l'essentiel* » et vous inspirera des débats fructueux que je me ferai un devoir et un plaisir de diriger du mieux que je pourrai.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2008

Nous prenons note de la remarque de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL, à la page 404, l'intervention de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER, dernière ligne: « sans aide communale » remplace « sans être communal ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSIONS

Le 3 juillet 2008, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

3 juillet 1986 – 26 juin 2008, ce sont les dates entre lesquelles j'ai siégé au Conseil communal de notre ville, grâce aux électrices et électeurs qui m'ont élu, et je les remercie de m'avoir permis de vivre cette expérience.

Mon intérêt pour les affaires publiques a toujours été très vif, et les années passées à l'Hôtel de Ville ont été un réel plaisir. Certes, en participant à toutes ces soirées de séances du Conseil, j'ai connu des joies et des déceptions, fort heureusement d'ailleurs, car c'est le vrai rôle démocratique d'un législatif !

Dans toute activité, on dit souvent qu'il faut laisser la place aux jeunes, et en effet, il me semble que pour moi, c'est le moment d'appliquer cette règle ; et je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ma démission du Conseil à partir de ce jour.

Il fait bon vivre à Yverdon-les-Bains, et le rayonnement de notre ville est toujours plus grandissant dans notre pays.

Et, il faut le dire, ceci ne se fait pas tout seul, et c'est grâce aux autorités que ce développement s'effectue, jour après jour, en surmontant les difficultés, en respectant la démocratie.

Je vous souhaite, à chacune et à chacun, mes meilleurs vœux de succès afin d'œuvrer tous ensemble - Conseil communal et Municipalité -, dans l'intérêt des habitantes et des habitants d'Yverdon-les-Bains.

En vous quittant, je garderai un souvenir lumineux des débats vécus (parfois houleux !!) pour le bien de notre ville.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Charles-Eugène MOUQUIN.

Comme il le précise lui-même dans sa lettre, Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 3 juillet 1986 comme vient-ensuite du parti Radical. Il a donc siégé 22 ans au Conseil, soit 5 législatures et demie.

Il a fait partie notamment de la Commission des affaires immobilières en 1990 comme membre suppléant et de la Commission de gestion en 2002 également comme membre suppléant.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil.

Charles-Eugène, je suis convaincu que toutes celles et ceux qui siègent aujourd'hui au Conseil, de même que celles et ceux qui nous ont précédés, et t'ont côtoyé se souviendront de ta persévérance à soutenir les idées qui te paraissaient justes pour la population d'Yverdon-les-Bains et à les défendre au nom de la démocratie.

Je te souhaite bon vent et t'adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

* * * * *

Le 17 août 2008, je recevais la lettre suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'été portant conseil, j'ai pris la décision de donner ma démission, avec effet immédiat, du Conseil communal.

Décision pas facile à prendre, mais, entrant dans ma 25^{ème} année de Conseiller communal, j'éprouve le besoin de prendre du recul par rapport à mon engagement politique.

Ce n'est pas sans émotion que je vous adresse ces lignes. Entré dans ce Conseil en 1984, j'ai vécu 5 élections et plus de 220 séances de Conseil.

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui m'ont donné leur confiance.

Je garderai en mémoire les amitiés et les bons moments vécus dans ce Conseil.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Gérard JUNOD.

Monsieur Gérard JUNOD a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 2 mai 1985 désigné par son parti. Il avait donc entamé sa 7^{ème} législature.

Il a été notamment membre de la Commission en matière d'impôts depuis 1986 puis l'a présidée du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2006.

Il a été membre suppléant de la Commission de gestion en 1998.

Il a été également Président du groupe du parti Libéral au Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Monsieur Gérard JUNOD pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil.

Gérard, ta discrétion n'avait d'égal que la précision et la clarté de ton propos lors de tes interventions. Je pense que nous nous souviendrons tous des interventions où tu t'excusais tout d'abord de n'avoir peut-être pas bien compris, avant de poser une question pertinente à laquelle certains peinaient parfois à répondre avec la rigueur que tu aurais souhaitée.

Je te présente mes meilleurs vœux pour l'avenir.

* * * * *

Le 26 août 2008, je recevais la lettre suivante :

Monsieur,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma décision de ne plus faire partie du Conseil communal, et d'accepter ma démission avec effet au 31 août 2008.

Ces quelques années passées au sein du Conseil communal, à la commission de gestion, à la commission immobilière ainsi qu'à diverses commissions, m'ont permis de découvrir les aspects non moins intéressants et tourmentés de la vie politique.

Soyez assuré que je garderai un bon souvenir de ces années passées sur les bancs du Conseil communal. Malgré tout, permettez-moi d'éprouver un sentiment de regret, j'ai pu constater que certaines personnes ont du plaisir à détruire ce que d'autres essayent de bâtir, tout cela à cause de ce fameux clivage gauche-droite. Il faut admettre que je n'ai pas éprouvé cela dans toutes les commissions, je pense à la Commission de gestion en particulier.

Je tiens à remercier toute la Municipalité, les huissières, le secrétariat et tous les Conseillers communaux pour leur travail au sein du Conseil communal de notre ville et je souhaite à tous les membres de ce Conseil, plein succès pour la suite.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Jean-Marc PERNET.

Monsieur Jean-Marc PERNET a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains à la législature précédente, soit le 1^{er} janvier 2002 pour le parti Radical.

Il a notamment été membre de la Commission de gestion et de la Commission des Affaires Immobilières de 2006 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Jean-Marc PERNET pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de ce Conseil.

Je lui adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Nous procéderons au remplacement de Monsieur PERNET lors de notre prochaine séance.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions des Conseillers Charles-Eugène MOUQUIN et Gérard JUNOD, le Conseil communal s'est retrouvé avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement des Conseillers démissionnaires.

Premier des viennent-ensuite de la liste Radicale, Monsieur Marc-Antoine VIQUERAT a refusé son élection.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste Radicale, Monsieur Thierry PUIDOUX, né en 1959, domicilié à la rue Général-Guisan 54, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Charles-Eugène MOUQUIN.

Premier des viennent-ensuite de la liste Libérale, Monsieur Brian OOSTERHOFF, né en 1961, domicilié à la rue des Grèbes 8, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Gérard JUNOD.

Je prie Messieurs Thierry PUIDOUX et Brian OOSTERHOFF de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Messieurs Thierry PUIDOUX et Brian OOSTERHOFF, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Brian OOSTERHOFF : « Je le promets »

Monsieur Thierry PUIDOUX : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable, ainsi que des débats fructueux.

Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès

Monsieur Roger FREYMOND, né le 18 mars 1920 est décédé le 23 juillet dernier.

Monsieur FREYMOND a siégé au Conseil communal de 1966 à 1969 au parti Radical et a été membre de la Commission des finances.

Au nom du Conseil communal, je présente nos sincères condoléances et notre sympathie à l'épouse et à la famille de Monsieur FREYMOND.

* * * * *

Secrétariat du Conseil communal

Comme vous en avez été informés par la lettre du Bureau jointe à la convocation, notre secrétariat du Conseil dispose de son bureau au premier étage de l'Hôtel de Ville.

Les tâches relatives à notre Conseil et qui étaient jusqu'alors traitées par le Greffe, seront entièrement reprises par notre secrétariat au cours des prochaines semaines. A l'avenir nous vous prions donc de vous adresser à nos secrétaires pour tout ce qui concerne notre Conseil.

A cette fin, nous avons établi un horaire d'ouverture de notre secrétariat et vous avons également transmis ses coordonnées téléphoniques, postales et électroniques.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle situation tant attendue, et sommes convaincus que le travail de nos secrétaires n'en sera que plus efficace. Nous saisissons l'occasion de remercier la Municipalité pour les efforts de réorganisation des locaux qu'elle a consenti afin d'aboutir à cette solution.

* * * * *

Changement de secrétaire municipal

En date du 28 août dernier, le Bureau du Conseil a reçu l'information suivante, il s'agit d'une copie d'une lettre adressée au Département de l'Intérieur, au service des communes et relations institutionnelles :

Monsieur le Chef de Service,

En prévision du départ en retraite du secrétaire municipal soussigné, en 2009, la Municipalité a procédé à la nomination de Mme Sylvie LACOSTE à ce poste, dès le 1^{er} septembre 2008, date à laquelle le secrétaire actuel prendra d'autres fonctions dans le cadre de l'administration communale.

Vous voudrez bien enregistrer ce changement.

En effet, à partir du 1^{er} septembre 2008, les engagements de la Commune d'Yverdon-les-Bains au sens de l'art. 67 de la loi sur les communes seront souscrits par le Syndic soussigné (ou son remplaçant M. M.-A. BURKHARD, Vice-syndic) et par la nouvelle secrétaire municipale, Mme LACOSTE (ou son adjoint M. M. WIRZ). En raison d'un élargissement de ses missions, cette dernière portera le titre de secrétaire générale.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé le Syndic et le secrétaire M. MERMOD.

Le Conseil communal prend acte de ce changement au sein de l'administration communale. Il félicite Mme LACOSTE et lui souhaite entière satisfaction dans sa nouvelle fonction.

* * * * *

Pétition de Madame Heidi RAVET

En date du 18 juillet dernier j'ai reçu le courrier suivant :

Concerne : règlement de police

Veillez trouver en annexe une copie du règlement de police. En effet, ma question suivante est très simple :

En le parcourant, vous pourrez constater que j'ai passé au stabilo certains articles. Pourquoi ne fait-on pas respecter ce règlement ??

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Heidi RAVET.

S'agissant de l'application du Règlement de Police qui est du ressort de la Municipalité, le bureau du Conseil, dans sa séance du 25 août dernier a considéré que cette pétition était à caractère administratif et la renvoie donc à la Municipalité pour qu'elle y apporte la réponse appropriée au sens de l'art. 70 de notre règlement.

* * * * *

Lettre de Fidimmobil

En date du 28 août dernier, j'ai reçu une lettre de l'agence immobilière Fidimmobil au sujet de réclamations de locataires habitant les immeubles sis Elie-Bertrand 3 et Faïencerie 4.

Ces réclamations concernent la nouvelle place de jeux installée par la Commune dans ce périmètre.

Comme cette lettre se rapporte également à l'application du Règlement de Police, le bureau du Conseil transmet celle-ci à la Municipalité pour qu'elle y apporte la réponse appropriée au sens de l'art. 70 de notre règlement.

* * * * *

Pétition de Madame Maria PEIXOTO et consorts (jardins familiaux)

En date du 25 août dernier, j'ai reçu en mains propres, devant l'Hôtel de Ville, la pétition suivante :

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous faire parvenir notre pétition concernant les Jardins familiaux d'Yverdon-les-Bains, pétition lancée à l'occasion du projet de construction de bassins artificiels pour la pratique de sports nautiques.

Cette pétition est signée par une grande partie des bénéficiaires des jardins familiaux et de sympathisants des environs et comprend 882 signatures.

Comme nous sommes nous-même les heureux locataires d'une des parcelles que la Ville met à disposition de ses citoyens, je suis d'autant plus solidaire avec ceux qui souhaitent cultiver leurs propres légumes et n'en ont pas encore la possibilité.

Je souhaite vivement que nos voix soient écoutées et que vous voudrez bien réserver bon accueil à notre pétition.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Maria PEIXOTO.

Le texte de la pétition est le suivant :

Le centre de ski nautique prévu dans la Plaine de l'Orbe, à Yverdon-les-Bains, supprimerait une surface de 43'000 m² destinée à l'extension des jardins familiaux.

Considérant que :

- *les jardins familiaux ont un très grand intérêt social et économique*
- *cet intérêt est bien plus élevé que celui d'aménager des installations pour la pratique d'un sport très peu répandu*
- *la zone actuellement occupée par les jardins familiaux est saturée et toutes les demandes de jardins ne peuvent pas être satisfaites*
- *il n'est pas acceptable de sacrifier des terres cultivables pour des installations dont l'intérêt public est faible.*

Les soussignés, locataires de jardins familiaux ou intéressés à leur défense, demandent à la Municipalité et au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains :

- *de maintenir toute la zone destinée aux jardins familiaux*
- *de refuser un centre nautique dans la Plaine de l'Orbe.*

S'agissant d'une pétition en rapport avec le préavis n° PR08.17PR relatif à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard, actuellement en discussion au sein d'une commission de notre Conseil, le Bureau du Conseil, dans sa séance du 25 août dernier, a décidé de renvoyer cette pétition à l'examen de la Commission des pétitions.

Nous laissons à cette dernière le soin de demander le préavis de la commission ad hoc susmentionnée en application de l'art. 69 de notre règlement.

* * * * *

Pétition de l'Espace Equestre d'Yverdon

En date du 29 août, j'ai reçu la pétition suivante :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Vous trouverez ci-joint une pétition munie de 97 signatures qui vous incite à tenir compte de la présence des cavaliers au lieu dit Quatre-Vingts au moment du vote du préavis 17.

L'équitation est un sport populaire, installé à la Poudrière depuis de nombreuses années. Ce sport est actuellement en plein développement et nous tenons à ce qu'il le reste.

Nous souhaitons vivement que vous preniez vraiment en compte tous les aspects de nos activités sportives, c'est-à-dire non seulement le saut et l'entraînement, mais aussi les balades sur les chemins de la Plaine de l'Orbe.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé pour l'Espace Equestre d'Yverdon, Mme Danielle BORKOWSKY.

La pétition a la teneur suivante :

A l'intention de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains,

Les soussignés cavaliers ou propriétaires de chevaux, usagers du Manège d'Yverdon ou d'autres écuries privées ont pris connaissance du préavis 17 concernant la création d'un centre nautique au lieu dit les Quatre-Vingts.

Selon les indications données dans le dit préavis, les activités équestres seront limitées aux abords du Manège (faisceau 6), même si les cavaliers sont cités parmi les usagers potentiels des chemins existants ou projetés.

Une telle optique ne correspond pas du tout à la réalité actuelle qui voit de très nombreux cavaliers traverser la Thièle sur le pont de la Poudrière pour gagner les chemins de balade de la plaine de l'Orbe et des environs.

Nous souhaitons vivement que nos déplacements à cheval hors des limites prévues dans le projet soient pris en compte et que le projet intègre non seulement la présence de cavaliers mais aussi leurs spécificités, notamment l'impossibilité de cohabiter sur un même parcours avec des véhicules à moteur.

S'agissant également d'une pétition en rapport avec le préavis n° PR08.17PR relatif à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard, le bureau du Conseil, après consultation de ses membres, a décidé de renvoyer cette pétition à l'examen de la Commission des pétitions.

Dans ce cas également, nous laissons à cette dernière le soin de demander le préavis de la commission ad hoc susmentionnée en application de l'art. 69 de notre règlement.

* * * * *

Annonce de Pro Vélo Yverdon

En date du 25 août dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Mesdames et Messieurs,

Les associations Pro Vélo, ATE et Poste-it vous invitent à participer à la cyclade du samedi 27 septembre 2008, de 11h à 12h à la rue des Remparts.

Cet événement est organisé dans le cadre de la semaine de la mobilité, avec l'autorisation de la Police et de la Municipalité.

Sous le slogan « Rue pour tous », l'objectif est de rassembler un maximum de cyclistes yverdonnois pour affirmer la place du vélo en ville d'Yverdon-les-Bains, et ce, même un samedi matin à la rue des Remparts !

L'évènement est organisé de telle manière que les vélos s'intègrent au trafic sans le bloquer. Le parcours est une boucle sur la rue des Remparts via les giratoires du pont de Glayres et du Casino. Les cyclistes seront regroupés en pelotons de 20 à 30, espacés de 50 à 100m et conduits par un guide en gilet jaune. Une attention toute particulière au respect des piétons sera observée. Une telle organisation offre un cadre sécurisé permettant aux familles avec enfants de participer. L'évènement se veut festif et joyeux. Dès 10h30, sur la place Auguste-Fallet, il sera possible de décorer son vélo notamment avec des ballons.

Les automobilistes yverdonnois ont bonne réputation, comparativement à d'autres villes, dans les milieux cyclistes. Mais des aménagements sont encore nécessaires, surtout pour les cyclistes les plus vulnérables que sont les enfants et les personnes âgées.

Participer à cet évènement, c'est aussi soutenir les efforts de nos autorités qui, dans le journal Bonjour de juillet dernier, n'hésitent pas à proclamer leur objectif de couloir « ...faire reconnaître Yverdon-les-Bains comme la cité de la mobilité douce ».

Suivent les salutations d'usage et c'est signé de membres de Pro Vélo Yverdon.

Je tiens cette information à votre disposition sur la table du Bureau.

S'agissant d'une manifestation à caractère festif et d'intérêt général pour la promotion de la mobilité douce et de la bonne intégration des cyclistes dans la circulation, le Bureau du Conseil, dans sa séance du 25 août dernier, a décidé d'offrir à Pro Velo Yverdon la possibilité de vous distribuer le flyer, excusez-moi, le dépliant de la manifestation à la sortie de notre Conseil. En fait, je constate que vous l'avez reçu à l'entrée de ce Conseil.

* * * * *

Annonce du prochain Conseil des Jeunes

La Prochaine séance du Conseil des Jeunes se tiendra le jeudi 9 octobre 2008 à 19h à l'Hôtel de Ville.

* * * * *

Au point 19 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ
- Une Question de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG
- Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER
- Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur le Président :**

Le Conseil communal prend acte des Communications : CO08.07 / CO08.08 / CO08.09 / CO08.10.

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Vous avez dû recevoir aujourd'hui à votre courrier une communication CO08.11 relative à une convention passée entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'Association intercommunale d'amenée d'eau ARRIBRU) au sujet d'échange d'eau entre ces deux entités.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 7.

7. PRÉAVIS N° PR08.09PR CONCERNANT UNE INITIATIVE COMMUNALE DEMANDANT QUE LA MUNICIPALITÉ D'YVERDON-LES-BAINS COMPLÈTE LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES COMMERCE DE LA PLACE DE LA GARE EN INSTALLANT UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE ET QUE LA MUNICIPALITÉ DISPOSE DU CRÉDIT NÉCESSAIRE À CET INVESTISSEMENT ET À SON EXPLOITATION.

 **MADAME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Carmen TANNER, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Jean-Marc COUSIN, Bexhet HALIMI, Gérard JUNOD (excusés à la première séance), Dino PETIT, Fabien RICHARD, Jean-Hugues SCHULÉ remplaçant M. Yves RICHARD, Jérôme WULLIAMOZ.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET désire lire son rapport dans son entier compte tenu du fait que cette initiative va probablement passer au vote, et vu l'importance de l'objet, il est important que l'avis de la commission soit entendu dans son ensemble :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie les 14 mai et 12 juin 2008 à la Salle de conférences II de l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mme Carmen TANNER, de MM Jean-Marc COUSIN, Bexhet HALIMI, Gérard JUNOD, Dino PETIT, Fabien RICHARD, Jean-Hugues SCHULÉ (remplaçant M. Yves Richard), Jérôme WULLIAMOZ et de la soussignée désignée comme rapportrice.

M. Junod était excusé à la première séance.

MM. JAQUIER, syndic, von SIEBENTHAL, municipal et EXQUIS, chef du service, ont représenté la Municipalité et le service de l'Education et de la Jeunesse au cours des deux rencontres. M. RICHOZ, commandant de la police municipale a participé, sur demande de la commission à la séance du 12 juin 2008.

La Municipalité et ses représentants ont amené les éclaircissements nécessaires et répondu à toutes les questions des commissaires qui les en remercient.

Initiative communale – recevabilité – rôle du Conseil communal

L'initiative communale citée en marge du préavis a été déposée dans les délais, le 6 février 2008.

Elle a récolté 3356 signatures. Le 15% de l'électorat communal requis était, au moment du dépôt, de 2663 signatures.

Sa validité est confirmée tant par la forme que par le fond.

Trois solutions sont donc envisageables :

1. le Conseil communal accepte l'initiative, décision susceptible d'un référendum facultatif. Si le référendum n'est pas demandé, il n'est pas nécessaire de demander au corps électoral de se prononcer et son application devra intervenir dans les 15 mois.
2. le Conseil communal accepte l'initiative, la soumet au vote populaire dans les 6 mois, faisant usage de la faculté ouverte par l'art. 107 al. 4 LEDP et par l'art. 91 de son règlement. La décision du Conseil vaut comme recommandation d'acceptation.
3. le Conseil communal rejette l'initiative – il y a votation populaire et la décision du Conseil vaut comme recommandation de rejet.

Généralités

La Municipalité a expliqué à la commission qu'elle n'avait pas attendu l'initiative susmentionnée pour mettre en œuvre une méthode visant à lutter contre le sentiment d'insécurité et les incivilités commises sur la place de la Gare. Elle rejette pour sa part la solution de vidéo surveillance qu'elle estime inefficace pour ce lieu et précise les lignes directrices de son plan d'action :

1. Prévention et présence sur le lieu.
2. Animation du lieu
3. Aménagement urbain

1. La prévention et une présence sur la place de la gare, le jardin japonais et le kiosque à musique sont assurées à plusieurs niveaux, par les travailleurs hors mur, des bénévoles et la police :

- ⇒ par une présence journalière des éducateurs de rue (qui s'adressent plus spécifiquement aux jeunes)
- ⇒ par un travailleur social hors murs en lien avec les personnes adultes marginalisées
- ⇒ par une présence policière dissuasive, voire d'intervention, aux heures de pointe.

Il faut également tenir compte du soutien aux voyageurs et de la présence des bénévoles du projet Railfer.

Le travail de chacun de ces partenaires, très bien décrit dans le préavis, permet l'identification, la prévention des problématiques et l'intervention lorsqu'elle est nécessaire.

2. L'organisation de manifestations – concept de gare citoyenne

L'objectif est d'enrichir le lien social urbain, en vue de mieux se connaître et « créer des liens ». Le projet prévoit des manifestations pensées et organisées par différents acteurs sociaux (représentants de jeunes, d'associations, des services de la ville, des commerçants, des communautés étrangères, ...).

La gare devient ainsi un lieu de vie qui s'anime de manière positive avec des utilisateurs qui apprennent à se connaître et à se respecter.

3. Dans une dernière étape, un aménagement urbain adéquat permettra une meilleure convivialité et servira à améliorer l'image du lieu.

Si la première partie de cette démarche est déjà commencée, la mise en place de la gare-citoyenne se réalisera dans le courant de l'automne 2008.

Sécurité et sentiment d'insécurité

La Municipalité et ses représentants se sont longuement exprimés en commission et dans le préavis sur le sentiment d'insécurité.

Il n'est pas proportionnel au taux de sécurité effective d'un lieu et est principalement suscité par la promiscuité urbaine d'un nombre de personnes, de populations différentes, qui se méconnaissent.

Ce sentiment est alimenté, voire enflammé, par des événements précis rapportés par une presse avide de sensations.

Une enquête menée sur le site, démontre toutefois que 87% des usagers de la gare se sentent en sécurité.

Il ressort des statistiques de police rapportées dans le préavis, dans le rapport de gestion de la commune et dans le cadre des discussions de la commission, que les actes répréhensibles ne sont pas particulièrement plus élevés dans notre ville que dans les autres villes du canton et de Suisse. Par ailleurs, ils sont relativement stables ces dernières années, voire semblent avoir une tendance à la baisse.

M. Richoza a confirmé que le nombre d'interventions de police sur la place de la Gare pour bagarres et voies de fait sont inférieures à celles du centre ville, dont le point difficile se situe à la fermeture des établissements publics et est intimement lié à la consommation d'alcool ou de drogues.

Le rôle du magasin Coop Pronto de la gare et les mesures insuffisantes pour limiter la vente d'alcool sont un obstacle à un apaisement du lieu.

Une présence policière est effective matin et soir, aux heures de pointe. Elle est avant tout préventive et dissuasive.

La commission relève le manque de présence régulière, tard le soir, voire tôt le matin, à l'arrivée des trains ramenant des fêtards. Une meilleure planification en regard des manifestations de la région permettrait une présence plus ciblée et efficace. La question

est de savoir si une présence policière ou « civile » serait plus appropriée. Cette question doit être approfondie dans le projet de Gare citoyenne.

M. Richoz confirme également que les effectifs octroyés par la Municipalité sont très satisfaisants, la difficulté réelle étant le recrutement de policiers.

Rappelons que 10'000 personnes par jour transitent sur le site, dont une forte proportion de jeunes étudiants ou apprentis. C'est avant tout un lieu passage et de vie, riche et dynamique où, en proportion de la fréquentation, les débordements sont rares.

La vidéosurveillance

L'expérience et des analyses dans le domaine tentent à prouver que :

- ⇒ l'effet dissuasif des caméras est court dans le temps ; elles sont, de fait, rapidement oubliées
- ⇒ elles sont totalement inefficaces dans des événements de types émotionnels et impulsifs
- ⇒ elles font leurs preuves dans les situations d'incivilités urbaines liées à l'isolement d'un lieu – ce qui n'est pas la problématique de la place de la Gare
- ⇒ elles pourraient être intéressantes dans les situations de racket et de commerce illicite, mais ont la fâcheuse tendance de déplacer le problème hors du champ de vision de la caméra sans le résoudre.

La commission a demandé quelles étaient les possibilités de pose de caméras, leur coût et leur efficacité.

Selon les projections rapportées par la police Municipale, trois caméras pourraient être posées sur la place de la gare. Leur lieu exact est encore à définir d'entente avec les CFF, les caméras pouvant être fixées sur des bâtiments ou mobilier urbain existant.

Trois caméras semblent être le nombre défini pour quadriller l'ensemble de la place. Un matériel performant permet un fonctionnement 24h sur 24, efficace de jour comme de nuit en termes de production d'image.

Ces caméras seraient reliées au poste de police. Afin d'optimiser les ressources humaines et dans le cadre d'une meilleure protection des données, l'écran serait noir mais pourrait être consulté immédiatement par le planton, sur demande, en cas d'événement annoncé.

Les données seraient gardées, selon la réglementation en cours, 96 heures, au-delà desquelles elles seront détruites (écrasées) si aucune plainte n'est en suspens. Ces images, ne seront consultables durant ces 4 jours que par le commissaire et le juge d'instruction. Des images ciblées, respectant l'anonymat des personnes non concernées par la procédure en cours peuvent être produites.

Le coût du matériel est évalué à environ Frs. 80'000.-. Ce montant n'inclut pas les frais annuels de maintenance, de ressources humaines et le câblage (fibre optique reliée au poste de police) non évalués à ce jour.

Relevons que des caméras sont installées depuis plusieurs années dans la Gare, le Coop Pronto et dans certains trains.

Efficacité de la police de proximité

M. Richoz a également relevé l'efficacité de la police qui peut se rendre sur les lieux en moins de 5 minutes suivant une demande d'intervention. Il relève l'efficacité d'une police de proximité liée à sa connaissance du terrain et de la population concernée.

A la question : « combien d'interpellations n'ont pu avoir lieu, découlant de faits répréhensibles dénoncés sur la Place de la Gare et auraient pu voir une résolution avec l'aide de la vidéosurveillance ? », M. Richoz a répondu « aucune à ce jour ».

L'efficacité de la police de proximité relevée plus haut s'avère un moyen très fiable.

Questions éthiques.

Si certains membres de la commission étaient acquis à la vidéosurveillance, d'autres avaient de fortes réserves d'ordre éthique, relevant notamment la difficulté à concevoir la mise en place d'un projet de gare citoyenne avec animations sous le regard constant de caméras de surveillance, argumentant que ces dernières jouent un rôle normalisateur provoquant des réactions de retenue. Dans cette atmosphère lourde, toute personne passerait vite son chemin pour limiter ce sentiment de restriction. Or, induire un tel esprit du lieu avec les caméras de surveillance semble antinomique avec le projet d'une gare citoyenne.

A cette question difficile, la Municipalité préfère donner la priorité à un projet qu'elle considère efficace ; sa nécessité ne sera pas remise en cause par la pose d'éventuelles caméras de surveillance, notamment en raison du fait que, comme évoqué plus avant, l'effet dissuasif des caméras est de courte durée.

Conclusions

La majorité de la commission, compte tenu des explications apportées, considère que la vidéo surveillance n'est pas une réponse à la problématique de Place de la gare, contrairement au projet de la Municipalité qui est sérieux et apporte des réponses efficaces à long terme aux problèmes liés au sentiment d'insécurité et à la sécurité sur tout le périmètre de la gare et ses environs (jardin japonais et kiosque à Musique).

Une vidéosurveillance engendrerait des coûts et des efforts inutiles, inefficaces et contreproductifs pour les raisons principales suivantes :

- ⇒ le seul quadrillage de la place est restrictif (les arrêts de bus et les côtés et alentours de la gare ne peuvent être couverts)
- ⇒ si la vidéosurveillance est efficace dans des lieux à faible passage pour lutter contre les incivilités urbaines (destruction de matériel – tags..), elle est inutile en cas d'événements liés à l'impulsion et l'émotivité (bagarres, alcool,...) et de fait, inadaptée à la problématique qui nous intéresse
- ⇒ tout trafic illicite se déplacera immédiatement hors du champ des caméras sans être résolu.

Dès lors, par 6 voix contre 3, la commission invite le Conseil communal à refuser l'initiative concernant l'installation d'une vidéosurveillance sur la place de la gare et à accepter les articles du préavis municipal tel que présenté.

Monsieur le Président :**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :**

Le groupe Socialiste acceptera le préavis tel que présenté par la Municipalité, prenant acte de la validité formelle de l'initiative populaire, refusant le fond de celle-ci, ainsi, le processus démocratique sera respecté.

Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON :

Le groupe Radical soutient l'initiative et propose son acceptation ce soir par le Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

Apparemment, personne n'a envie de lancer le débat ce soir, peut-être parce qu'il a déjà eu lieu et peut-être parce qu'il va être largement à l'ordre du jour de ces prochaines semaines si cet objet doit passer en votation populaire. Je vais toutefois vous donner mon avis sur la question, au-delà d'une seule position de groupe.

En septembre de l'année passée, j'avais pris la parole au sujet de la vidéosurveillance à la gare en tant que rapportrice de la Commission qui s'était déjà prononcée contre la mise en place de ce dispositif. Il me semblait alors important de préciser que la pose de caméras à la gare ne respectait pas à mon sens, le principe de proportionnalité, principe qui veut que l'usage de ce matériel soit apte à atteindre le but visé mais en plus qu'il n'y ait pas de moyen plus adéquat pour le faire. Principe d'ailleurs rappelé dans la loi cantonale sur la protection des données, votée l'année passée par le Grand Conseil.

Le préavis de la Municipalité et le rapport le disent très bien, l'aptitude de ces caméras à assurer la sécurité sur la place de la gare, paraît des plus incertaine. Celles-ci n'auraient que peu d'impact sur les comportements impulsifs et ne feraient qu'éloigner les incivilités hors de leur champ. Quant aux marginaux et jeunes oisifs plus ou moins alcoolisés, ceux-ci n'étant pas en infraction pénale, je vois mal quel impact les caméras auraient sur leur présence.

L'année passée, déjà, j'étais persuadée que les moyens mis en place par la Municipalité, soit l'augmentation de la présence policière et des éducateurs de rue ainsi que la démarche de parrainage Railfair, seraient un procédé bien plus adéquat à moyen terme.

Mon avis n'a pas changé depuis. Le nouveau projet de gare citoyenne ne fait d'ailleurs que renforcer cette conviction. Non seulement, il me semble nécessaire d'investir des moyens humains et coordonnés dans l'atténuation du sentiment d'insécurité lié à ce lieu, mais ce projet a en plus la grande plus-value de faire de la gare un lieu de fête et de rencontre.

Pour conclure, je vous dirais que je suis moi-même une grande utilisatrice de la gare, puisque je n'ai pas de voiture et que j'étudie à Fribourg et travaille à Lausanne.

Depuis que ce débat est lancé, je me demande souvent en sortant du train, parfois tard le soir, comment les gens, qui ne connaissent pas Yverdon-les-Bains, se sentiraient à ma place ? Je suis persuadée que les caméras ne rassureraient personne, au contraire. Pourquoi ? Parce qu'elles transmettent le message suivant : « attention, le lieu que vous traversez est dangereux. ». Impact nul sur le sentiment d'insécurité et quelle mauvaise carte de visite pour la ville d'Yverdon-les-Bains, sans parler, puisque cela a déjà été fait dans le rapport de la Commission notamment, des effets pour le moins refroidissants que ce message-là aurait sur les animations conviviales que nous promet ce nouveau projet de gare citoyenne.

J'incite, et mon groupe avec moi, le Conseil à voter ce préavis tel que présenté par la Municipalité en particulier son article 3 et j'incite également les Yverdonnois à refuser cette si inadéquate vidéosurveillance.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il est évident que le groupe UDC soutient l'initiative. Quand au fond, je m'exprimerai lorsque nous nous exprimerons sur l'article 3, car, je crois que c'est à cet instant-là que nous parlerons de questions relatives au rapport.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur le Conseiller Jean-louis VIAL :

A l'écoute de ce rapport, je constate que la Municipalité prône des mesures pour la Place de la Gare : elle mise sur la prévention, sur un nouvel aménagement, sur des animations, sur la police de proximité. En mettant ces mesures en avant, elle les présente comme un contre-projet à l'initiative demandant la vidéosurveillance. Mais cette dernière ne s'oppose à aucune de ces mesures, elle veut les compléter, être un « plus sécuritaire » à cette gare citoyenne.

Toujours selon le rapport, une enquête menée sur le site démontre que 87 % des usagers de la gare se sentent en sécurité. Je ne doute pas que cette enquête ait été menée dans les formes, mais force est de constater que l'initiative a été signée par 3'356 citoyens yverdonnois, dont beaucoup ne veulent plus aller à la gare. 3'356 Yverdonnois, cela représente 18,9 % du corps électoral et la grande majorité de ces personnes nous ont fait part de leur sentiment d'insécurité et de leur gratitude de vouloir faire appliquer pour eux une mesure concrète. Je constate aussi que ces 3'356 Yverdonnois semblent avoir été oubliés dans ce rapport. Alors que l'on s'extasie sur le nombre de 800 signataires pour

une pétition, ces 3'356 Yverdonnois n'ont été cités qu'une seule fois, et uniquement pour dire que leur nombre était suffisant ! Si après cela les citoyens ont le sentiment qu'on ne les écoute pas, on peut le comprendre.

Je constate aussi qu'Yverdon-les-Bains est une ville à part. Partout la vidéosurveillance est demandée, aussi bien par les exécutifs que les législatifs. Bex, Aigle, Morges pour ne citer que les cas les plus récents. Même la ville-modèle, Rennes, en France, s'enorgueillit d'avoir un métro sûr grâce à une vidéosurveillance totale forte de 1'300 caméras.

Quant aux questions éthiques, elles relèvent de convictions personnelles et jamais je ne songerai à critiquer cela. On peut être contre au nom de la liberté individuelle et du désir de ne pas être filmé, on peut être pour en disant que cela nous importe peu vu que l'on n'a rien à se reprocher. Ce qui m'étonne et m'attriste un peu, c'est que l'on soit pour ou contre de manière partisane. Nous l'avons très bien vu lors du vote sur le postulat de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD.

Enfin, je reprends les conclusions de la majorité de la Commission :

Le quadrillage n'est pas assuré à 100 %. Comment alors font les autres villes et une étude poussée a-t-elle été réalisée ?

La vidéosurveillance ne serait efficace que dans les lieux à faible passage. Les gares de Berne et de Lausanne ainsi que le Métro de Rennes apprécieront.

La vidéosurveillance engendrerait des coûts : Fr. 80'000.-- pour l'installation et un plus pour la maintenance. C'est une somme inférieure au remplacement d'une conduite de gaz.

Le trafic illicite se déplacera. Ce sera aussi le cas face à des forces de police augmentées.

Enfin, je cite « *la vidéosurveillance n'est pas une réponse à la problématique de la Place de la Gare, contrairement au projet de la Municipalité qui est sérieux et apporte des réponses efficaces...* » La vidéosurveillance n'est-elle pas un projet sérieux ? Les 3'356 Yverdonnois signataires qui soutiennent cette initiative trouvaient justement qu'il s'agissait d'un projet sérieux et qu'il apportait une réponse efficace. Mais ils se sont très certainement tous trompés...

Voilà pourquoi, soutenu par le groupe UDC unanime, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter cette initiative quant au fond, à l'accepter tout court malgré l'avis de la majorité de la Commission.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Décidément, la vidéo-surveillance est à l'ordre du jour non seulement de ce Conseil ce soir, mais partout en ville.

Je ne suis pas hors sujet, comme voudront peut-être l'insinuer d'aucuns pour me la couper (la parole).

Je m'explique :

Le Théâtre du Petit Globe arborait fièrement jusqu'à il y a quelques temps un panneau placé côté tribune de feu l'hippodrome qui mentionnait : "Ce bâtiment est sous surveillance vidéo".

Comme aucune caméra ne pointait le bout de son nez à l'extérieur (après contrôle), j'en ai tout normalement déduit, comme les promeneurs, qu'elles devaient être installées à l'intérieur.

Les utilisateurs ont-ils prévus là un centre de culture subversive et la Municipalité, tout acquise au système où qu'il soit, a-t-elle fort sagement immédiatement réagi afin de ficher tous les spectateurs et noter tous leurs faits et gestes ?

Merci de me renseigner.

Et je voudrais poursuivre avec cette Municipalité qui, sous des airs de fausse pudeur, est néanmoins complètement acquise à la vidéosurveillance et à tout ce qui peut s'en approcher.

La preuve : depuis plusieurs semaines l'exécutif a devancé sans vergogne le comité d'initiative en stationnant un observateur à la Place des droits de l'homme. Grâce à ses imposantes jumelles, il est à même de contrôler non seulement les abords de la gare, mais aussi la Place d'armes, le jardin japonais et la Promenade Auguste Fallet !

On se sent tout de suite mieux (c'est vrai, on est à l'aise)!

Cela va probablement dans le sens des élucubrations qu'elle a émises et qui sont dignes d'aller en droite ligne trôner en bonne place à la Maison d'Ailleurs.

Contrairement à notre Municipalité versatile, incohérente et peu respectueuse des préoccupations légitimes de ses concitoyennes et de ses concitoyens, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter un article 3 nouveau, qui aurait la teneur suivante :

L'initiative est acceptée quant au fond

Ce serait un amendement, que je transmets aux huissières, selon le règlement à l'article 71 et 85.

Monsieur le Président :

Vous proposez un amendement à l'article 3 qui consiste à le réécrire en le formulant de la manière suivante :

Article 3 amendé : L'initiative est acceptée quant au fond

La discussion est toujours ouverte sur l'article 3.

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

J'aimerais répondre à l'intervention de Monsieur VIAL.

Outre l'aspect inutile des caméras de surveillance qui a été largement démontré dans le rapport de la Commission, j'aimerais revenir sur l'inadéquation de ce système avec le projet de gare participative de la Municipalité.

Les trois mesures de la Municipalité sont un réel projet innovateur qui traite le problème à la source et sans rechigner, une politique ambitieuse et directe. Or, avant même son implantation, nous voudrions, avec les caméras de surveillance, limiter la réussite de ce projet. Oui limiter ! Car ces caméras vont à l'encontre du contre-projet.

Avec des caméras de surveillance, nous induisons, sous le regard constant de celles-ci, une normalisation des comportements. Savoir que nous sommes surveillés, implique que l'on se retient, l'on passe vite son chemin de peur d'avoir quelque chose à se reprocher.

Bref, tous les usagers de la gare vont s'ultra-discipliner et ne voir de la gare qu'un endroit froid et inapproprié à la rencontre. Les caméras touchent indéniablement l'esprit du lieu.

Dans ce cadre-là, installer des caméras de surveillance, c'est saboter un réel projet. Un projet dynamique et cela avant même qu'il puisse nous donner les résultats escomptés.

La question de ce soir est donc la suivante :

Voulons-nous une gare accueillante et sûre comme porte d'entrée de la Ville ou alors une gare froide et sans ambition.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

J'aimerais peut-être répondre à Monsieur VIAL. Je crois que nous introduisons certaines incertitudes dans le débat.

Lorsqu'une personne signe une pétition, elle prend un engagement avec un intérêt personnel et actuel ; lorsqu'une personne signe une initiative, elle autorise simplement un groupe à utiliser un droit politique ; ce n'est pas la même chose. Donc, lorsque nous autorisons un droit politique, nous ne sommes pas nécessairement concernés.

L'office fédéral de la statistique sortait des chiffres avant-hier, des chiffres selon lesquels plus de 90 % de la population estimait que la Suisse était un pays sûr et que nous pouvions nous y promener la nuit.

Une seconde chose, je crois qu'il est faux, et nous sommes trop pressés de le faire, d'opposer les caméras et de dire que la solution de la Municipalité c'est un contre-projet. Ce n'est pas un contre-projet, c'est un projet que les caméras viennent en dessus. Mais surtout accepter l'un ne signifie pas rejeter l'autre, mais ne signifie surtout pas accepter l'autre.

Pour ma part, je n'ai pas envie de faire le débat des caméras, j'y suis opposé comme citoyen, comme personne libertaire et parce que c'est un moyen coercitif et donc je ne voterai pas pour ces caméras et je vous engage à faire de même.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

De deux choses l'une. Soit nous acceptons une initiative comme celle-ci et nous allons jusqu'au bout du raisonnement, puisque dans le rapport, il est dit, sous vidéosurveillance : *elles sont totalement inefficaces dans des événements de type émotionnel impulsif*. C'est

bien là que nous avons un problème. Chaque fois que nous avons à faire à une montée d'adrénaline concernant ce sujet, c'était suite à des événements émotionnels impulsifs. Si nous voulons contrecarrer ce phénomène, il n'y a pas trente-six mille solutions, il faut mettre des yeux derrière ces caméras. Et les yeux, ce sont des ressources humaines importantes, puisque pour un poste 24 heures sur 24, sept jours sur sept, Monsieur le Municipal de la police me contredira si c'est faux, c'est de l'ordre de 3 à 4 ETP (équivalents plein temps), soit environ 400 à 500'000 francs de frais récurrents annuels.

Mesdames et Messieurs, ce soir, nous avons entendu le rapport de la Commission. La Municipalité c'est exprimée au travers de ce rapport de son préavis en mettant en évidence tout le catalogue des mesures prises ou à prendre. Il me semble que ce catalogue est exhaustif ; il est largement suffisant compte tenu de la situation loin d'être dramatique, sans être facile et laxiste dans ce périmètre. Et je crois que cela suffit amplement.

Concernant les 3'600 signatures des citoyennes et citoyens de cette Ville, loin de moi l'idée de dénigrer ces signatures. Mais, somme toute, ces gens, lorsqu'ils ont signé, ont entendu un son de cloche sans avoir l'ensemble des projets de la Municipalité devant les yeux.

Ce soir, n'en déplaise au groupe UDC, ce Conseil rassemble l'ensemble des voix des citoyens de cette commune. Et c'est dans ce contexte-là que nous devons prendre nos responsabilités et accepter le préavis de la Municipalité tel que présenté.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

J'ai entendu toutes les discussions autour de ce préavis. Contre-projet de la Municipalité, il y a bien. Il est devant mes yeux, il est dans ce préavis. Contre-projet qui me plaît aussi, parce que, que nous animions la Ville, que ce soit à la place Pestalozzi, à la gare, à l'avenue des Remparts, je crois que toutes animations dans la Ville est à prendre. Mais cela n'exclut pas tout de même, qu'au niveau de la gare, il y a une insécurité.

Nous pouvons nier, que rien ne se passe à la gare. La Ville d'Yverdon-les-Bains n'est pas le Bronx, c'est vrai, ce n'est pas pire qu'ailleurs. Il y a tout de même des villes importantes qui ont des problèmes, nous n'avons pas cité Moudon, Renens ou Aigle où il y a eu aussi certains problèmes à la gare. La plus grande partie des problèmes dans une ville se situe à la gare. Les caméras peuvent aller de pair avec l'animation de la Municipalité. Ce n'est pas une sanction, c'est de la prévention.

Monsieur KERNEN a dit : *que nous ne pouvons pas mettre une personne sans arrêt derrière les caméras*. Il n'y aura personne derrière l'écran, les images seront enregistrées. S'il y a un problème qui s'y passe, nous pourrions aller rechercher des images, 48 heures en arrière, c'est ça l'important. Cela ne veut pas dire qu'il y a quelqu'un qui est derrière et dit : *il y a tartempion qui a passé*, c'est faux.

J'ai habité Echandens où il y a eu beaucoup d'incivilités, et il y a été posé des caméras. Je peux vous dire que les incivilités ont disparues et je peux le prouver, si vous le voulez.

Que nous soyons pour ou contre, l'important c'est que le peuple se prononce. Respect à tous les signataires de la pétition et chacun, c'est le droit démocratique, pourra se prononcer dans une votation populaire. Je crois que la sagesse des Yverdonnois prouvera que l'initiative est bonne à prendre.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Indépendamment des avis de chacun, j'aimerais tout de même être mis au clair sur la musique qu'on est en train de me jouer.

On dit dans la Constitution vaudoise que le Conseil communal ou général peut opposer un contre-projet à une initiative. On ne m'a encore rien demandé ! Nous voyons fleurir toute sorte de structures et d'intentions. Je pense que c'est le Conseil communal qui devrait décider. J'aimerais qu'on m'éclaire ! Nous avons certainement déjà engagé des sommes relativement importantes dans ce que nous ne pouvons pas appeler autrement qu'un contre projet et c'est de nos prérogatives !

La Municipalité est là, aussi, souvent pour rappeler ses droits, je rappelle ici les droits du Conseil !

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Merci d'avoir respecté le règlement et de m'avoir fait passé après tous les autres, vu que je prends une deuxième fois la parole.

Il faut tout de même que j'amène une précision. Cette initiative est la première initiative yverdonnoise. Dire que ceux qui l'ont signée, l'ont fait sans avoir tous les éléments : non ! J'ai personnellement passé dans plus de deux milles appartements yverdonnois. Et croyez-moi, demander une signature, ce n'est pas rien !

La personne doit mettre son nom, son prénom, sa date de naissance, son lieu d'habitation et doit signer sur des feuilles d'initiative où d'autres ont déjà signé et elle sait que son nom, si elle est en premier ou en deuxième, peut être vu. A chacun, je leur ai dit : *est-ce que vous préféreriez que je classe cette feuille pour que votre nom ne soit pas vu ?* Certains ont dit oui, certains ont dit non et ont eu le courage de signer. Mais croyez-moi, avoir une signature, c'est dix à quinze minutes d'explication unilatérale, peut-être, parce qu'il est évident que lorsque j'y allais, c'était en espérant avoir cette signature, mais en respectant l'avis de ceux qui ne voulaient pas signer. Je peux vous dire que sur les deux milles appartements, environ 80% des gens ont signé en me remerciant de m'être déplacé et en me remerciant d'amener quelque chose de concret plutôt que des discours d'intention !

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais répondre à Monsieur VIAL sur sa dernière intervention. Je le félicite, j'ai moi-même récolté des initiatives plus d'une fois et je sais que c'est un lourd travail démocratique. Je pense, et je suis bien placée pour l'avoir déjà fait, que lorsque nous présentons une initiative, c'est normal, c'est ainsi que cela doit être fait, nous avons un avis partisan, sans quoi, nous ne nous bougerions pas. Dès lors, ce soir, le débat est un peu ouvert et nous pouvons avoir d'autres avis sur la question.

J'aimerais apporter mon témoignage de mère d'adolescents et de jeunes adultes qui fréquentent la place de la gare. Ils la fréquentent parce qu'ils y transitent, sont étudiants ou apprentis, parce qu'ils y restent avec les copains qui prennent le bus après eux et attendent environ une heure en discutant et ne se sentent pas du tout désécurisés sur cette place. Ils sont beaucoup de jeunes à faire cela tous les jours, ils discutent, se

connaissent et organisent des choses entre eux. Je trouve cela absolument fabuleux. Cela se passe tous les jours et nous n'en parlons jamais !

J'aimerais aussi pour ma part, enlever quelques éléments au débat de non caméra. Je ne suis pas contre toutes les caméras, Monsieur Yves RICHARD. Je suis contente lorsque je sais que des radars, qui sont aussi des caméras, repèrent des automobilistes qui sont des dangers potentiels pour mes enfants et pour la population. Je suis contente que dans certains parkings il y ait une zone dite « dames » où l'on sait qu'il y a des caméras ; c'est sympathique ; c'est près de la sortie ; il n'y a pas de problème, ce sont des endroits qui sont hors de la vue de tous et cela peut être utile.

Je redis ce qui a été dit dans le préavis : à la place de la gare, ce serait dépenser, comme disait Monsieur le Conseiller KERNEN, entre 300 et 400'000 francs par année en plus, plus le coût des caméras et de la maintenance sans efficacité. C'est une fausse solution.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

J'ai bien entendu ma voisine. Je la vois passer tous les jours. Je n'ai pas de caméras pour voir si elle va passer. Mais, j'ai toujours plaisir à discuter avec elle.

Je crois que les chiffres me paraissent un peu erronés. Nous avons un chiffre de Fr. 80'000.--, mais, ni vous, ni moi ne pouvons dire ce que va coûter la maintenance. Une étude doit être faite là-dessus. Elle sera faite dans la votation populaire où les initiateurs de l'initiative vont pouvoir amener des chiffres concrets qui ont déjà été contrôlés, mais, nous attendons un peu le résultat. Nous devons avoir quelque chose de plus complet pour ces chiffres.

Nous n'allons pas étendre le débat. Il nous faut prendre le vote et laisser l'initiative à la population. Nous avons encore d'autres préavis à débattre ce soir. Nous n'allons pas trouver de solution. Il y a les pour et les contre, votons et laissons le peuple se prononcer.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

En tant que membre de la Municipalité, je ne veux pas entrer dans le débat, je veux juste répondre à Monsieur le Conseiller KERNEN qui m'a interpellé.

Je pense que je vais vous contredire, parce qu'effectivement, les caméras qui sont imaginées dans le principe qui est proposé ne sont pas des caméras de type surveillance de parking souterrain comme la Riponne avec du personnel à demeure qui visionne en direct les passages qu'il peut y avoir, mais ce sont bien des enregistrements en bandes qui sont consultées uniquement sur demande du juge d'instruction ou du commandant. Cela veut dire que pour le personnel de police, à part des problèmes de maintenance, certes évidents, il n'y aurait pas besoin dans ce cas-là, à notre avis, d'ETP de l'ordre de trois à quatre personnes supplémentaires.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse. C'est une affirmation que je faisais.

Nous disons dans le rapport de la Commission qu'il est totalement inefficace dans des événements de type émotionnel et impulsif. Si nous voulons être efficaces, il faut mettre

de yeux derrière les caméras et dans ce cadre-là, il faut investir chaque année des ETP pour surveiller 24 heures sur 24 ce lieu. Autrement, nous n'arriverons jamais à corriger le tir et c'est bien là qu'il y a des problèmes à la gare, sous des moments impulsifs et émotionnels.

Donc, la dépense engendrée selon la vision que nous tendons à avoir, si c'est un aspect sécuritaire, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Nous voulons nous donner bonne conscience avec cette initiative en disant « nous mettons des caméras, Mesdames et Messieurs les citoyens, vous ne risquez plus rien. Dans septante-deux heures, la police interviendra et vous donnera le nom des auteurs ». C'est cela que nous voulons dire et ce n'est pas le but de l'opération. Je crois que ce qui est mis en place comme mesure d'accompagnement à l'heure actuelle autour et dans la gare, cela suffit amplement. Et comme Madame SAVARY l'a dit tout à l'heure, la vidéosurveillance est une solution de dernier recours, c'est la loi cantonale qui le précise, et nous n'en sommes pas encore à ce point-là à la gare, loin sans faut, et je m'en réjouis ce soir et par la suite aussi.

Monsieur le Syndic :

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller SCHULÉ qui estime que la Municipalité est versatile. Il est certainement un des rares à le penser ce soir. Je vais vous démontrer Mesdames et Messieurs que ce n'est pas vrai, dans le sens où le projet qui est initié ces derniers jours à la gare, n'a pas attendu le dépôt d'une initiative pour démarrer.

En effet, les réflexions concernant la problématique de la gare ont été initiées lors de la législature précédente. J'en ai pour preuve, le fait que j'ai conduit un groupe de travail avec Madame la Conseillère communale Héléne GRAND alors Municipale. Nous avons collaborer avec différentes instances de cette Ville, je pense notamment à « Appartenance », à « Zone bleue », aux éducateurs de rue et j'en oublie certainement. Nous avons fait une étude extrêmement détaillée des problèmes que nous rencontrons sur la place de la gare et notamment en rapport avec la population marginalisée.

Ensuite de cela, la Municipalité a mis en place le dispositif tel qu'il est écrit dans le préavis. C'est vrai que ce terme de contre-projet est malheureux, c'est une coquille, nous l'avons d'ailleurs dit clairement devant la Commission lorsque nous avons développé notre projet. Il faut lire : « c'est pourquoi elle présente un dispositif visant à rendre la gare attractive. ». C'est dans cet esprit-là, tel que nous l'avons développé dans le rapport, qu'il faut l'entendre.

J'aimerais également rappeler, nous le disons très clairement dans le rapport, que la Municipalité n'est pas opposée au principe de la caméra de vidéosurveillance. Mais, il est évident, Mesdames et Messieurs, que lorsque nous nous trouvons dans un endroit éloigné, où il n'y a personne, un endroit désert, où il est d'une facilité extrême de provoquer des incivilités sur le patrimoine communal, et bien oui, là, nous devons agir ; car la Municipalité n'accepte plus, et vous aussi, lorsque vous votez le budget, que nous dépensions des dizaines de milliers de francs pour réparer des dégâts qui sont provoqués précisément dans ces endroits, où c'est de la grande lâcheté parce qu'il n'y a personne.

Dans une gare, c'est tout de même autre chose, il y a quinze mille personnes qui passent et je crois que le contexte d'une gare est totalement différent de celui du petit Globe ou de celui des Iris.

Je voulais bien montrer la différence et justifier pourquoi, quelque part, la Municipalité dit dans son rapport qu'elle n'est pas opposée sur le principe de la vidéosurveillance, mais nous le développons très clairement, il faut analyser chaque cas. C'est dans un principe de continuité et non de versatilité que la Municipalité travaille sur ce projet.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte à l'article 3 du préavis.

Monsieur le Conseiller SCHULÉ, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Oui, et lorsque je parlais de « versatile », il fallait prendre cela avec humour, mais parfois l'humour n'est pas pour chacun.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 3 amendé, soit « L'initiative est acceptée quant au fond » est refusé** à une évidente majorité.

L'article 3 tel que présenté par la Municipalité est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4, la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je ne voudrais pas terminer sans relever l'esprit avant-gardiste de la Municipalité qui, dans ce préavis, nous dit, je cite : *"Elle présente un contre-projet à l'initiative visant à rendre la gare attractive, vivante et conviviale ainsi qu'à renforcer sa vocation de lieu de rassemblement et de sociabilité"*. Je ne suis pas contre, honnêtement.

Né au siècle passé, dans sa première moitié, je me suis souvent rendu dans une gare.

J'avais toujours crû béatement qu'on allait à la gare pour prendre un train ou pour accueillir une personne qui en descendait.

Jamais je n'aurais osé imaginer qu'un jour elle remplacerait les établissements publics, bals et autres lieux de réjouissance et qu'on s'y rendrait pour y faire la fête !

Je deviens vieux !

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Monsieur le Conseiller VIAL le rappelait tout à l'heure, c'est la première initiative yverdonnoise. Nous avons fait comme des grands et j'aimerais que nous communiquions

comme des grands suite à cette initiative. Notre acceptation du préavis ce soir, tel que présenté, fait office de recommandation. Mais, si nous communiquons sur ce projet, il va falloir équilibrer les opinions émises.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.09PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Il est pris acte de l'aboutissement de l'initiative communale « demandant que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance et que la Municipalité dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation ».
- Article 2 : L'initiative est formellement valable.
- Article 3 : L'initiative est refusée quant au fond.
- Article 4 : La Municipalité est en conséquence chargée de soumettre au corps électoral la question suivante dans les 6 mois :
Acceptez-vous que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance et que la Municipalité dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation ?

8. PRÉAVIS N° PR08.25PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'450'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS DE LA RUE LÉON-JAQUIER, COMPRENANT UN CHAUFFAGE AU GAZ INDIVIDUEL ET UNE INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES SUR CHAQUE BÂTIMENT.
📖 MADAME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Hélène GRAND-GREUB, Anne LEUENBERGER, Maryse SCHNEIDER, Françoise

WEISSBRODT, Daniel BERCHER, Jean-Marc COUSIN, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Hélène GRAND-GREUB, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.25PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission des affaires immobilières
et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'450'000.-- est accordé à la Municipalité pour le remplacement des installations de chauffage des bâtiments de la rue Léon-Jaquier, comprenant un chauffage au gaz pour chaque bâtiment et une installation de panneaux solaires thermiques sur chaque bâtiment.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputées au compte n° 3383 « Chauffage Léon-Jaquier » et amortie :

- En 30 ans pour Fr. 910'000.-- pour la chaufferie.
- Par prélèvement pour Fr. 487'500.-- compte n° 928.1801.01, pour les panneaux thermiques.

9. PRÉAVIS N° PR08.27PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 440'000.-- POUR LA MISE EN PLACE DU GROUPE D'ÉTUDE EN VUE DE LIBELLER LE CAHIER DES CHARGES, POUR LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU TRAITEMENT DES EAUX, HORIZON 2018.
 **MONSIEUR BOUZID DERRADJI, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Hélène GRAND-GREUB, Lionel BILLAUD, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Bouzid DERRADJI, Jacques FIVAZ, Daniel HOFMANN, Etienne MUTRUX, Michaël THÉVENAZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Bouzid DERRADJI, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le rapport de la Commission contenant certaines inexactitudes notamment au sujet de la participation des Conseillers communaux à l'étude du cahier des charges, des remarques sont faites en séance pour figurer au procès-verbal de celle-ci de sorte que l'on ne puisse pas, par la suite, évoquer le rapport de la Commission à l'appui, ce qui constituerait une entorse au principe de la séparation des pouvoirs.

Alors, je prends le rapport : « *le futur financement de l'ouvrage sera calculé...* », ce n'est pas le futur financement, c'est le futur dimensionnement qui a été dit en Commission.

Et deux alinéas plus bas : « *Il est à souligner qu'il nous a été précisé que la participation de Conseillers communaux sera admise dans l'étude du cahier des charges* », en Commission, autant le directeur du Service des travaux et moi-même n'avons pas dit cela, nous avons dit : la Commission du Conseil communal qui sera chargée d'étudier et faire le rapport sur le préavis des investissements futurs pourra prendre connaissance de ce cahier des charges.

Monsieur le Président :

Merci de ces précisions, Monsieur le Municipal.

la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.27PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le Municipalité est autorisée à poursuivre les démarches et les études en vue du raccordement à la STEP d'Yverdon-les-Bains des eaux usées des communes de la rive Nord du Lac de Neuchâtel.
- Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 440'000.- est accordé à la Municipalité pour la mise en place du groupe d'étude en vue de libeller le cahier des charges, pour la planification et la réalisation du traitement des eaux, horizon 2018.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9400 « STEP 2020 » et amortie par prélèvement au fonds d'épuration.

**10. PREAVIS N° PR08.28PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 110'000.--
POUR L'AMENAGEMENT DE DÉPÔTS DESTINÉS AUX ARCHIVES COMMUNALES ET AUX MUSÉES.
 MONSIEUR STEVES BUCHS, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Soufia FEKIH, Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Josy TESSA, Emilienne WAGNIERE, Françoise WEISSBRODT, Sarah WINTEREGG, Steves BUCHS, Nunzio INDULSI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Steves BUCHS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Sans vouloir contester le bien fondé du projet du préavis qui nous est soumis, je crois qu'effectivement, il y a très longtemps que la ou les Municipalités cherchent des solutions pour ces archives. Cela n'est pas facile, cela a été repoussé à plusieurs reprises pour des raisons de bâtiments inadaptés ou à construire, et qui ne se sont jamais construits.

Force est de constater qu'aujourd'hui, nous nous trouvons devant un petit problème tout de même. Dans un préavis qui va passer prochainement devant ce Conseil et pour lequel j'ai eu l'occasion de participer à la Commission, l'achat de l'ancienne usine Arkina, lors de la visite de ce bâtiment, nous avons pu constater que des locaux pourraient être, sous réserve d'une étude plus approfondie, dévolus à ce genre d'activité. Il s'agit principalement du sous-sol, ce sont des milliers de m² à disposition qui pourraient être éventuellement dévolus aux archives communales.

C'est vrai qu'il peut y avoir de sérieux problèmes pour ne pas pouvoir envisager cette possibilité. Il n'en demeure pas moins que nous en sommes au stade d'une demande de crédit pour une étude. Mais, qui dit étude dans un contexte déterminé comme celui auquel nous avons affaire, devrait déboucher normalement, bien évidemment, sans cela nous ne mettrions pas des deniers publics là-dedans, sur une solution qui va engendrer des coûts importants. Des coûts d'investissements qu'il va falloir amortir dans un délai très bref, si, cas échéant, la solution Arkina ou éventuellement autre, mais Arkina, puisque nous en parlons, devait être une possibilité évidente, une fois l'étude de ce périmètre démontrée.

J'aimerais entendre la Municipalité sur cet aspect des choses. C'est vrai que si, du côté d'Arkina, nous ne pouvons pas y trouver une solution, il ne faudrait pas perdre de temps non plus pour mettre en place celle qui nous est proposée ce soir.

Je ne suis, une fois de plus, pas contre, bien au contraire, cette solution proposée, mais c'est tout de même les circonstances qui prévalent aujourd'hui par rapport à l'opportunité Arkina qui me font intervenir dans ce sens, après la visite des lieux, notamment en présence des membres de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Nous sommes en présence d'un préavis qui vise à étudier l'aménagement de dépôts qui sont destinés aux archives communales et aux musées. Dans l'inventaire que la Municipalité fait des musées et archives à déplacer, elle parle du musée d'Yverdon, de la bibliothèque publique, de la Maison d'Ailleurs, des archives communales, mais pas un mot sur le Musée de la Mode.

Et pourtant, me semble-t-il, la Municipalité est bien au courant que ce musée est confronté à d'énormes problèmes de dépôts. Je souhaiterais que la Municipalité nous explique ce qu'elle entend faire pour cet important musée de notre Ville ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vais répondre à la question de Monsieur le Conseiller KERNEN et je pense que Monsieur le Syndic répondra à la question posée par Monsieur le Conseiller LEVAILLANT.

Comme Monsieur le Conseiller KERNEN l'a relevé tout à l'heure, cela fait très longtemps que la Municipalité se préoccupe de trouver des locaux pour les archives. Dans le préavis qui vous est soumis, nous parlons de l'année 1994 et nous rappelons qu'en cinq ans, il y a déjà eu cinq interventions de la Commission de gestion. C'est probablement un record.

Cela signifie que nous sommes arrivés à un moment où la solution qui vous est proposée, doit l'emporter. C'est une bonne solution. Il serait en revanche inacceptable d'imposer à la responsable des archives et de faire « subir » à nos archives des attentes supplémentaires. C'est un peu comme les ordinateurs ou les appareils de photos, lorsque nous les achetons, nous sommes à peu près sûr que trois mois plus tard, il y en aura un autre qui sera un peu plus sophistiqué, un peu plus cher, dont nous pourrions d'ailleurs encore plus difficilement nous servir parce qu'il sera encore plus compliqué.

Dans le cas particulier les archives posent un problème à la Ville d'Yverdon. C'est un problème important qui nécessite une réponse urgente ou en tous les cas rapide. Il ne faut pas se lancer dans une nouvelle étude qui ne ferait que s'ajouter à d'autres études et qui permettrait à la Commission de gestion qui examinera la gestion de l'année en cours, de faire une sixième intervention.

Raison pour laquelle, je vous suggère de suivre la proposition de la Municipalité. J'ajoute qu'à la différence du site d'Arkina, et quand bien même, toutes les mesures techniques peuvent être prises pour assurer qu'il n'y aura pas d'eau dans les locaux. Ceux des Champs-Lovats ne sont pas situés à côté d'un ruisseau ni dans une zone qui a déjà subi des inondations comme cela a été le cas dans un passé relativement récent à l'usine Arkina.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Pour répondre à la question de Monsieur LEVAILLANT, le musée de la mode n'a pas été oublié, mais il n'a effectivement pas été prévu dans ces locaux aux Champs-Lovats.

En effet, avec le déménagement notamment du Musée qui lui à des locaux aux anciennes casernes, ces locaux vont donc être libérés par effet de domino. Les anciens locaux du Musée ont été prévus pour le Musée de la Mode. Ils sont d'ailleurs déjà contiguës, le Musée ayant deux salles aux anciennes casernes.

Sachant que le Musée de la Mode a aussi, si je ne me trompe pas, des locaux au Château de Grandson, qu'il utilise régulièrement la salle d'exposition du Château d'Yverdon, il semblait judicieux de ne pas ajouter encore un lieu géographique pour éviter notamment des déplacements. Je ne suis pas spécialiste, mais j'imagine aussi que des robes ou des tissus précieux ne doivent pas être stockés de la même manière que des papiers ou des découvertes archéologiques.

Il est vrai que nous ne mentionnons pas nommément le Musée de la Mode dans le préavis qui nous est soumis ce soir, et qu'il n'est pas non plus dit quel sera l'usage des locaux qui seront libérés par les institutions qui doivent déménager, mais étant donné qu'il s'agit d'une étude, j'imagine qu'aujourd'hui tout n'est pas figé.

Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT :

J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant ce futur investissement.

Il faut savoir que nous ne serons pas propriétaire des locaux et que, si je suis bien informée, nous aurons dans un premier temps, un bail à 5 ans. Quelle est la sécurité que la Commune peut avoir sur un investissement qui vraisemblablement sera très élevé ? Bien entendu, je suis tout à fait consciente qu'il faut absolument trouver des locaux mais je me pose la question, est-ce le bon endroit ?

Monsieur le Syndic :

Il est vrai que la Ville va investir, mais le propriétaire aussi. Vous l'aurez certainement compris à la lecture du rapport et du préavis, il doit notamment faire une dalle, faire différents équipements et ce propriétaire à tout intérêt à aménager avec le locataire que serait la Commune, un bail avec des clauses très précises qui protège aussi bien ses intérêts que ceux de la Commune. Et je rappelle tout de même que d'avoir la Commune comme locataire, c'est en général un bon parti.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Par soucis de transparence, je décline tout d'abord mes intérêts, je suis la Présidente du Musée Suisse de la Mode. Je souhaite remercier la Municipalité et ce Conseil pour l'intérêt qu'ils portent à notre Musée, qui se donne beaucoup de peine pour animer et offrir des animations dans cette ville.

Toutefois, Madame la Municipale, je souhaiterais juste vous reprendre sur un petit point. Oui, nous stockons des habits au Château de Grandson, mais nous le faisons par obligation. Nous le faisons, car nous n'avons absolument plus de place au Musée. Nous n'avons absolument plus de locaux pour mettre le moindre vêtement et nous ne pouvons plus du tout en accueillir de nouveau depuis cette année.

C'est pour cela que, généreusement, la conservatrice du Château de Grandson nous avait offert, il y a quelques années, la possibilité de stocker nos vêtements dans les combles de ce château. Mais, vous comprendrez bien que cette solution est tout sauf agréable puisqu'elle nous oblige à faire la navette avec un gros véhicule entre Yverdon et Grandson, et que chaque fois que nous avons besoin de vêtements pour des expositions, cela nous oblige à beaucoup de manutention et en plus nous devons les monter à bras sur plusieurs étages sous les combles du Château de Grandson. J'entends ici remercier, bien entendu la conservatrice du Château de Grandson de nous offrir cette possibilité-là, car sinon, il y a des années que nous serions obligés de refuser des vêtements.

Voilà pourquoi, nous avons des locaux au Château de Grandson. Nous souhaiterions vraiment beaucoup pouvoir rapatrier nos collections tant cette solution-là est ennuyeuse pour nos bénévoles, car oui, nous avons des bénévoles, et pour notre directrice qui n'est qu'à mi-temps, deux jours par semaine.

Voilà la petite précision que je voulais vous apporter, tout en vous remerciant cependant pour tout ce que vous faites pour nous et nous l'apprécions évidemment beaucoup.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je ne pensais pas intervenir sur ce préavis, cependant, je ne comprends pas très bien : nous parlons de manque de locaux et nous allons bientôt parler d'un préavis qui concerne le Quai de Nogent 5 où il y a depuis de nombreuses années, des locaux vides, inutilisés qui se prêteraient très bien au stockage. Ces locaux sont vides depuis de nombreuses

années, bien avant que nous ne parlions du projet de garderie dont nous allons parler bientôt je l'espère, s'il est encore temps cette soirée. J'aimerais connaître pourquoi nous ne pourrions pas utiliser ces locaux pour du stockage ? Cette question s'adresse à la Municipalité.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne vois pas très bien à quels locaux vides il est fait allusion dans le bâtiment du Quai de Nogent.

Il y a au sous-sol l'atelier occupé par URBAT. Il y a au niveau supérieur des locaux vides qui sont en attente de la décision que vous allez prendre tout à l'heure sur le préavis relatif à cet objet. Et dans les étages, il y a toute une série de locataires ou d'associations qui nous font souci, parce qu'après avoir rénové le bâtiment, s'il nous vient à l'idée, ce qui sera probablement le cas, d'augmenter les loyers, ces utilisateurs vont s'opposer à cette funeste décision ou alors pire, ils vont nous dire qu'ils partiront parce que les locaux seront devenus trop chers. Ils nous demanderont de les reloger ailleurs, ce qui sera encore plus difficile.

Je ne vois donc pas très bien qu'elles sont les locaux vides auxquels Monsieur le Conseiller fait allusion.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Certes, Monsieur le Syndic, la Commune est un bon parti, même plusieurs, d'ailleurs ! Ce qu'il faut savoir c'est que le souhait que j'émetts ce soir c'est que la Commune ne se « marie » pas avec ce projet, peut-être se « fiance » pour cinq ans.

Je n'aimerais pas non plus, qu'au travers des déclarations de Monsieur le Municipal TREYVAUD, nous mettions définitivement une croix ce soir sur l'opportunité à saisir du côté du bâtiment Arkina qui pourrait éventuellement, après étude bien entendu, à mettre en route assez rapidement, parce que je vois mal pourquoi nous achèterions un bâtiment de cette valeur et que nous le laisserions vide pendant de nombreuses années, ce qui sous-entendrait qu'une réponse d'ici les cinq ans pour la mise en place, sous toutes réserves, d'archives dans ces locaux soit possible. Dès lors, je m'associerai aux « fiançailles » mais pas au « mariage » !

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je vais aussi décliner mes qualités : je suis le Vice-président des amis du Musée et aussi le co-auteur du rapport de Musée que nous avons écrit pour la sous-commission Musée, de la Commission culturelle.

Pour répondre à Monsieur ROMAILLER, je peux dire qu'il y a déjà des stocks au Quai de Nogent, mais ces endroits sont totalement inappropriés, notre patrimoine est en train d'être détruit là-bas. Lors des dernières inondations, lorsque le niveau de l'eau de la Thièle est monté, l'humidité est passée du terrain dans les murs. Lorsque nous regardons ce qu'il y a là-bas, nous nous disons que deux, trois, quatre ans, mais après tout sera perdu.

Pour rassurer un peu Monsieur le Conseiller KERNEN, je peux aussi lui dire que les stocks des différents musées sont énormes et qu'il sera toujours bienvenu d'avoir des

locaux, à Arkina peut-être, pour y mettre tout ce qui ne pourra pas être mis aux Champs-Lovats. Vraiment, les stocks sont importants.

Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

Je voudrais appuyer un peu ce que vient de dire Monsieur VIAL, surtout par rapport au degré d'urgence pour tout ce matériel que nous avons pu voir dans les archivages, dans le matériel des musées. C'est vraiment urgent, parce que c'est du matériel qui coûte cher et qui est en train de déperir.

Une autre chose que nous avons appris lors de la rencontre de la Commission pour ces locaux aux Champs-Lovats, c'est qu'il y a pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, environ une quarantaine d'endroits de stockages, dont ceux de Grandson ! Cela m'a époustouflée.

Monsieur le Président. :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.28PR est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : Un crédit d'investissement de Fr. 110'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude de l'aménagement de locaux de conservation de biens culturels dans une halle des Champs-Lovats, à l'usage des archives communales (dépôt temporaire) et des Musées (dépôt à long terme).
- Article 2** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9100 « Dépôt de biens culturels Champs-Lovats ». Elle sera reportée dans le crédit d'investissement relatif à la réalisation du projet ou amortie en 5 ans au plus.

11. PRÉAVIS N° PR08.30PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 93'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE GAZ DU CHEMIN DU GRANDSONNET, A GRANDSON.
 **MADAME LAURENCE BALET, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Chantal GUIBERT, Nora LECHMANN, Guy ANGELOZ, Jean-David CHAPUIS, Samuel GURTNER, Bexhet HALIMI, Isidro JUSTO, Pierre WYSSBROD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Laurence BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 2, proposé par la Commision, soit : la dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4168 « Gaz Grandsonnet » pour être amortie par prélèvement au fonds de renouvellement **SEY**.

Monsieur le Syndic :

Il est évident que la Municipalité approuve cet amendement.

Monsieur le Président.

La parole n'est plus demandée, **l'article 2 amendé est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.30PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 93'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de la conduite de gaz du chemin du Grandsonnet, à Grandson.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4168 « Gaz Grandsonnet » pour être amortie par prélèvement au fonds de renouvellement **SEY**.

12. PRÉAVIS N° PR08.31PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 793'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FAÇADE SUD DU CHÂTEAU (ÉTAPE XXII).

 **MADAME CATHERINE CARP, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Fabienne RENAUT-CARRARD, Josy TESSA, Diego ARTIEDA, Daniel BERCHER, Jacques FIVAZ remplaçant M. Raoul IBANEZ, Christian PAULI, Jean-Claude RUCHET, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Catherine CARP ne donne lecture que des conclusions de ce rapport mais commence par une petite information : il est intéressant de rappeler qu'il existe une convention qui stipule que toute rénovation et reconstitution historique est prise en charge par l'ARCHY (Association pour la restauration du Château) et que tout ce qui concerne les travaux de modernisation sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

J'aimerais remercier la Municipalité, ce n'est pas souvent, pour la présentation de ce rapport. Grâce aux couleurs, je l'ai lu au moins trois fois. Si vous pouviez faire des présentations comme celle-là pour tous les préavis, ce serait parfait. Merci.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet de rénovation d'un patrimoine régional qu'est le Château.

Dans le rapport, nous parlons d'aménagement du pied de la façade et d'aménagement du parking adjacent. Est-ce que nous pourrions avoir des détails concernant le calendrier et le cadre des réflexions qui sont menées par la Municipalité pour l'aménagement de ce secteur ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Les travaux d'aménagement du pied de la façade suivront, si possible immédiatement, les travaux de la façade elle-même. Il serait dommage que nous commencions par aménager le pied de la façade pour ensuite poser des échafaudages et faire des dégâts, raison pour laquelle les travaux suivront, en principe dans le courant 2009.

Il convient d'ajouter à cela que la Municipalité étudie non seulement l'aménagement du pied de la façade mais l'aménagement des surfaces au pied des quatre côtés du Château.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.31PR est accepté à l'unanimité.**

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restauration de la façade sud du Château (étape XXII).
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 793'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3384 « Château étape XXII », puis amortie en 10 ans après déduction de la participation de l'ARCHY estimée à Fr. 677'705.--.

13. PRÉAVIS N° PR08.33PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 5'320'000.-- POUR**A) LA CRÉATION D'UNE GARDERIE DANS LE BÂTIMENT DU QUAI DE NOGENT 5 ;****B) LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DU MÊME BÂTIMENT****ET****UNE DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 380'000.-- POUR LA LABELLISATION MINERGIE DE CE BÂTIMENT**** MADAME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Hélène GRAND-GREUB, Maryse SCHNEIDER, Nora LECHMANN remplaçant Mme Sarah WINTEREGG, Josy TESSA remplaçant Mme Françoise WEISSBRODT, Emilienne WAGNIERE, Thierry GABERELL, Jean-Hugues SCHULÉ, Michel WERKLE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Hélène GRAND-GREUB ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai plusieurs questions à la Municipalité. Je tiens tout d'abord à préciser que je ne remets absolument pas en doute les besoins futurs en garderie. C'est le lieu qui me pose problème ainsi que la rentabilité, suite à ces travaux dans ce bâtiment.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle choisi l'option de faire des transformations pour créer une crèche-garderie plutôt que de construire un nouveau bâtiment ? Si l'endroit est propice, pourquoi ne pas utiliser une partie des terrains proches pour créer un bâtiment sur mesure en utilisant, pourquoi pas, le jardin actuel, mais avec un accès direct à la garderie par le parking de l'hippodrome ?

Je me demande aussi pourquoi la Commission ad hoc ne s'est pas rendue sur place ? Elle aurait pu voir les fenêtres qui partent à deux mètres du sol, posées sur des murs de 75 cm d'épaisseur.

Est-ce raisonnable de creuser et d'ouvrir ces fenêtres sur des épaisseurs pareilles ?

Est-ce aussi raisonnable de dépenser Fr. 100'000.-- pour monter des poussettes sur deux mètres de hauteur ?

Est-ce raisonnable d'entreprendre de tels travaux pour modifier un lieu qui se prêterait très certainement à d'autres utilisations ? Je pense en effet, qu'une fois rénové, ce bâtiment pourrait très bien s'il ne peut pas actuellement garder des archives de manière acceptable, le faire s'il était rénové.

Ma question concerne surtout l'aspect financier. Comment est-il possible de dire en page 6 que ces travaux permettront d'améliorer la rentabilité du bâtiment ? Si nous additionnons les montants des loyers annuels aux prix du marché, en page 3 du préavis,

nous arrivons à un total de près de Fr. 300'000.--, ceci nous donne la valeur locative future envisageable, si nous chargeons les loyers internes. Si nous regardons, page 11, le coût annuel des transformations, il nous est indiqué un montant de Fr. 384'100.--. Dans le calcul que je désire faire avec vous, il faut aussi tenir compte du fait que nous encaissons actuellement des loyers, même s'ils sont faibles, nous arrivons à Fr. 100'000.--, car nous avons tout de même 821 m² utilisé par URBAT et les Musées. Si nous soustrayons ces Fr. 100'000.-- au Fr. 290'000.--, nous aurions donc une augmentation de revenus théorique de Fr. 190'000.--, ceci pour une dépense annuelle supplémentaire de Fr. 384'100.--. Nous avons donc un montant deux fois plus élevé que le rendement envisagé.

Si nous prenons uniquement la partie garderie du préavis, c'est encore plus catastrophique. On nous dit dans le préavis que les frais pour la création de la garderie sont envisagés à Fr. 2'320'000.--, soit un peu moins de la moitié du coût total. Donc environ Fr. 180'000.-- de charges annuelles sur les Fr. 384'100.--, ceci alors que nous pouvons envisager, si nous nous reportons à la page 3 du préavis, à un encaissement théorique, une valeur locative future de Fr. 60'000.--, c'est-à-dire trois fois moins que le coût annuel.

J'ai une troisième question. Il nous est parlé d'un prix du m³ pour l'aménagement de la garderie en disant qu'il est conforme à la moyenne du canton. Avoir un prix par place me semble plus judicieux qu'un prix au m³, il suffit d'augmenter les m³ disponibles par place pour abaisser les coûts réels par place. Je désire donc connaître le coût par place et non par m³ ?

Je désire aussi que nous parlions de la maison d'habitation qui est une partie du bâtiment. Le chauffage, tous les raccordements viennent du bâtiment principal. Pourquoi ce bâtiment ne fait pas partie du préavis ? Une maison à l'abandon, parce qu'elle est quasi à l'abandon, accolé à un immeuble entièrement rénové et de plus Minergie, bizarre non ? Quel est son rendement actuel, puisqu'elle est partiellement louée ? Quels seraient les frais pour la rendre utilisable ? Ne pourrait-elle pas être utilisable comme garderie ? Nous connaissons des maisons qui sont utilisées comme garderie ici à Yverdon. Pourquoi ne pas l'avoir incluse dans le projet afin d'avoir les charges réelles de ce bâtiment ?

Je me pose la question, ne sommes nous pas en train de pratiquer la politique du salami, une tranche après l'autre pour avaler des investissements particulièrement indigestes ? Je demande que la Municipalité donne quelques réponses à mes diverses interrogations. Merci d'avance.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Monsieur le Syndic répondra sur l'aspect financier.

En ce qui concerne la décision de choisir ce bâtiment ou d'en construire un nouveau, la réponse est que la Commune est propriétaire d'un patrimoine qu'elle doit mettre en valeur, qu'elle doit entretenir, qu'elle ne peut pas laisser partir à l'abandon. Ce bâtiment mérite et nécessite d'être rénové. Lorsque nous nous sommes posés la question de savoir si nous devons construire ou rénover, il est apparu assez rapidement qu'il y avait une affectation possible pour ce bâtiment et qu'il était raisonnable de le rénover pour y créer une garderie.

Nous nous sommes aussi demandé s'il était préférable de construire. Nous sommes en train d'étudier la construction d'un pavillon d'accueil aux Iles. Nous pouvons vous assurer à ce stade, que la construction d'un pavillon neuf n'apparaît pas d'emblée comme meilleur marché que la rénovation que nous devons de toutes façons faire du bâtiment existant.

Si vous souhaitez des chiffres, nous pouvons vous dire que la construction du pavillon d'accueil aux Iles fait apparaître des chiffres que la Municipalité va s'efforcer de demander aux architectes de ramener dans des proportions que nous jugeons raisonnables. Ils sont de l'ordre Fr. 1'000.-- le m³. C'est vous dire qu'il est parfaitement raisonnable du point de vue de la Municipalité de procéder à l'entretien, à la rénovation de son patrimoine immobilier et de conjuguer ce but avec la réalisation d'une garderie à cet endroit. Pourquoi à cet endroit ? Parce que c'est un endroit tranquille, parfaitement accessible pour les mamans qui conduisent leurs enfants à la garderie ; parce que c'est un endroit qui n'est pas très éloigné du centre ville et parce qu'il est plaisant, proche des Rives du lac. Il y a un jardin important à proximité immédiate, cet emplacement a été jugé tout à fait judicieux.

Nous pouvons aussi nous demander s'il était véritablement nécessaire de vous proposer la construction d'une garderie à Yverdon, à cet endroit. Il faut savoir qu'il y a dans la population, un besoin très important de création de garderie, raison pour laquelle la Municipalité a jeté son dévolu sur ce bâtiment et a décidé de vous proposer ce préavis.

Vous nous demandez pourquoi nous ne procédons pas à la rénovation de la villa qui est accolée au bâtiment ? Tout simplement parce que cette villa n'est pas à l'abandon, elle est louée au WWF, direction de Cheseaux-Noréaz, qui l'utilise d'une façon régulière, soit pour y loger des stagiaires, soit parce qu'il y a des salles d'étude. C'est un bâtiment qui a une affectation qui peut être réparé ou entretenu ou rénové de façon tout à fait distincte du bâtiment principal qui est derrière. Les travaux que nous envisageons de réaliser au bâtiment principal peuvent être entrepris de façon indépendante des travaux qui pourraient être entrepris plus tard si la nécessité s'en fait sentir et si la destination de la villa devait être changée. Ce sont deux objets différents, raison pour laquelle si des travaux devaient être entrepris dans la villa, ils feraient l'objet d'un deuxième préavis.

Voilà en ce qui concerne les aspects urbanistiques des questions de Monsieur ROMAILLER.

Monsieur le Syndic :

La Municipalité a suivi attentivement l'analyse financière de Monsieur le Conseiller ROMAILLER. Elle est tout à fait pertinente en matière de gestion immobilière. Il est vrai que si nous pouvons appliquer ce type de raisonnement dans le privé, nous ne pouvons le faire que partiellement avec du patrimoine public. Votre raisonnement est valable pour des logements, pour des restaurants communaux, par exemple, par contre pour des bâtiments qui ont une vocation d'utilité publique, effectivement, ce n'est pas possible.

Le tableau que nous vous présentons en page 3, et sur lequel vous vous êtes appuyé pour faire votre analyse, démontre effectivement que nous ne pouvons pas couvrir un rendement suffisant dans ce cas de figure, raison pour laquelle la Municipalité a imaginé cette nouvelle approche qui consiste à calculer le loyer réel, que nous pourrions toucher d'un tel immeuble et d'imaginer, dans la comptabilité communale, une approche consistant à compenser ce loyer par une subvention.

Je rappelle que ce type d'approche est valable pour des activités à caractère public. C'est une démarche qui prend du temps, parce que, comme mon préopinant l'a dit, il s'agira de voir quelle est l'utilité ; quel est l'usage des locaux actuels en ce qui concerne les surfaces qui sont à leur disposition ; il faudra revoir ces loyers, donc il faudra vraisemblablement examiner et augmenter le rendement sans aller au chiffre que nous avons indiqué ici. C'est au travers de ce subventionnement indirect que nous pourrions finalement montrer la réalité d'un rendement d'un immeuble communal à caractère public.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

J'aimerais intervenir au nom de la Commission des finances puisque nous nous sommes penchés sur ce préavis et que c'est à l'unanimité de ses membres que nous l'avons accepté.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

C'est sur le mécanisme que vient de décrire Monsieur le Syndic, que j'aimerais interpeller la Municipalité. Soit, nous allons avoir une certaine forme de transparence quant au coût des loyers. Et, j'ai bien compris ce que nous voulons faire au travers de ce préavis, somme toute, c'est instaurer une pratique, qui par la suite, devrait être uniformisée par rapport à tous les locaux que nous mettons à disposition des sociétés, quelque soit la nature de dites sociétés. Cela veut dire qu'à un moment donné, nous allons augmenter les loyers et nous allons compenser cette hausse de loyer par une subvention supplémentaire à la société. C'est bien, cela met en évidence la valeur des loyers, d'où la rentabilité du bâtiment, d'où la valeur du bâtiment, cas échéant, si nous devons le vendre un jour ou l'autre. Ca, c'est le mécanisme.

Qu'advient-il le jour où ce Conseil communal, lorsque nous aurons peut-être quelques difficultés financières qui pourraient réapparaître, je ne le souhaite pas, mais cela peut arriver, viendra peut-être à couper dans les subventions qui sont dans un autre dicastère, qui sont dans un autre poste du budget et que, d'une manière récurrente, ces loyers seront imposés aux dites sociétés ?

C'est ce mécanisme qui me fait craindre, à un moment donné, une sorte de dérapage, parce que je doute qu'il y ait une convention qui lie la Municipalité aux différentes sociétés qui peuvent occuper ces locaux qui dirait que : systématiquement, si une subvention devait être coupée, le loyer sera subventionné de manière automatique. Là, il y a quand même un danger et nous avons le premier exemple, j'imagine que c'est le premier exemple d'adaptation des loyers. Mais qu'advient-il de l'ensemble des sociétés et des loyers des locaux mis à leur disposition ?

Monsieur le Syndic :

Je crois qu'effectivement, nous sommes là devant une innovation en matière de transparence financière de notre comptabilité. C'est, finalement, ce manque de rendement, nous avons vu, 16% du rendement réel sur le marché qu'offre ce bâtiment, qui nous a amené à réfléchir sur la mise en place de ce mécanisme de transparence financière. C'est vrai qu'avec une comptabilité analytique, nous arrivons à mettre en évidence ces mécanismes, il faut maintenant y travailler.

Nous nous sommes basés sur ce premier cas de figure pour proposer le principe du mécanisme. Nous aurons aussi l'occasion d'en parler avec la Commission des finances. Et, j'entends bien les préoccupations de Monsieur le Conseiller KERNEN, je crois que c'est une innovation qu'il faut encore affiner.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je voulais voir avec le Municipal TREYVAUD. Je n'ai pas répondu avant lors de l'autre préavis concernant les m² disponibles qui ne sont pas utilisés. Il s'agit de ces locaux-là, de ces 300 m² qui sont sur une hauteur suffisante pour en faire 600 m² et qui depuis 2004 sont inutilisés. Le projet de garderie date de quand ?

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai une petite question concernant les Fr. 300'000.-- de spécialiste. De quel spécialiste s'agit-il ?

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller pouvez-vous préciser le poste dont vous parlez ?

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Le poste 296, page 10.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne veux pas vous faire perdre d'avantage de temps. Je vais vous répondre très humblement, je ne sais plus de quel spécialiste nous faisons allusion au poste 296, cela peut être le spécialiste Minergie, pour le chauffage, dans beaucoup de choses. Je vous suggère de faire en sorte que le Service vous envoie ainsi qu'au Bureau la réponse que vous souhaitez.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.33PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 5'320'000.-- est accordé à la Municipalité pour :
- a) la création d'une garderie dans le bâtiment du Quai de Nogent 5 ;
 - b) le programme de rénovation du même bâtiment.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3371 « Nogent 5 – garderie et rénovation ».
- Article 3 : Un crédit supplémentaire de Fr. 380'000.-- pour la labellisation MINERGIE est en outre accordé.
- Article 4 : Cette dépense sera aussi financée par la trésorerie générale, imputée au même compte, mais amortie par prélèvement au « Fonds des énergies renouvelables ».

**14. PÉTITION DÉPOSÉE PAR LES HABITANTS DU QUARTIER DE VILLETTE 28 À 40 (PAIRS)
DEMANDANT LE DÉPLACEMENT DU CANDÉLABRE SIS AU NIVEAU DES CONTAINERS DES
IMMEUBLES VILLETTE 36 À 40.
 MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS,
RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la proposition de renvoyer cette pétition à la Municipalité au sens de l'article 70 de notre règlement, ceci en vue de trouver un arrangement à l'amiable.

Monsieur le Syndic :

Je vais vous apporter une information qui pourra peut-être écourter vos discussions. Considérant qu'il s'agit d'infrastructures liées à l'éclairage public, que ce candélabre est situé sur le domaine public, la Municipalité a pris la décision ce matin de le déplacer à l'endroit qui sera le plus judicieux pour résoudre ce problème et aux frais de la Commune dans des délais, qui sont bien sûr en fonction des disponibilités des professionnels du Service des Energies.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je me réjouis de cette décision salutaire pour ce candélabre et pour le quartier. Par contre, il me semble que ce genre de pétition est purement administrative et il y a encore bon nombre de candélabres dans cette Ville et je pense que le prochain, nous pourrons l'envoyer directement à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

J'approuve à 100% l'intervention de Monsieur KERNEN.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : À une belle unanimité, la pétition sera renvoyée à la Municipalité au sens de l'article 70 de notre règlement.

Je remercie la Commission des pétitions pour son travail.

<p>15. MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRIK DURUZ CONCERNANT LA REFECTION GENERALE DE LA RUE DU MIDI.  MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR.</p>
--

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Jean-Marc COUSIN, Patrik DURUZ, Patrick-Louis DURUZ, Jean-Louis KLAUS, Christian PAULI, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la proposition de rejeter cette motion.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

La discussion que cette motion voulait susciter ayant été très constructive, votre serviteur se rallie aux conclusions de la Commission des pétitions et va vous économiser des efforts et du temps, puisque je vais retirer cette motion.

Monsieur le Président :

Nous n'avons donc plus besoin de voter sur ce point 15 de l'ordre du jour. Merci Monsieur le Conseiller.

16. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH, un siège est devenu vacant à la Commission des affaires immobilières et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe socialiste vous présente la candidature de :

Madame Christiane LAYAT-ROCHAT comme membre de la Commission des affaires immobilières.

Monsieur le Président :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : À l'unanimité, **Madame Christiane LAYAT-ROCHAT est élue** comme membre de la Commission des affaires immobilières.

La Commission des Affaires Immobilières est donc à nouveau au complet. Je félicite Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT pour son élection et lui souhaite également beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

17. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ET DE DEUX SUPPLEANTS A LA COMMISSION DE RECOURS.

Suite aux démissions de Madame la Conseillère Joëlle MONNIN et de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER, deux sièges sont devenus vacants à la Commission de recours et il convient de les repourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

Le groupe des Verts vous présente les candidatures de :

Madame Anne LEUENBERGER comme membre de la Commission de recours et Monsieur Diego ARTIEDA comme suppléant.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente les candidatures de :

Monsieur David WULLIAMOZ comme membre de la Commission de recours et Monsieur Claude-Alain ROMAILLER comme suppléant.

Monsieur le Président :

Comme il y a quatre candidatures pour quatre postes à pourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : A l'unanimité, **Madame Anne LEUENBERGER et Monsieur David WULLIAMOZ sont élus comme membres à la Commission de recours et Messieurs Diego ARTIEDA et Claude-Alain ROMAILLER comme membres suppléants.**

La Commission de recours est donc à nouveau au complet. Je félicite ces quatre Conseillères et Conseillers pour leur élection et leur souhaite également beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles attributions.

18. NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES FINANCES.

Monsieur le Président :

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER, un siège est devenu vacant à la Commission des finances et il convient de le pourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente les candidatures de :

Monsieur Jérôme WULLIAMOZ comme membre de la Commission des finances et Monsieur Claude-Alain ROMAILLER comme suppléant.

Monsieur le Président :

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à pourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : À l'unanimité, Monsieur Jérôme WULLIAMOZ est élu comme membre de la Commission des finances et Monsieur Claude-Alain ROMAILLER comme suppléant.

La Commission des finances est donc à nouveau au complet. Je félicite Messieurs Jérôme WULLIAMOZ et Claude-Alain ROMAILLER pour leur élection et leur souhaite également beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles attributions.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Un nouvelle Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Rue du Midi - cimetière-Thièle)

Là encore, nous allons gagner du temps puisque le propos introductif de cette motion, vous l'avez tous à deux exemplaires sur les genoux. Il s'agit du même que celui qui figure aux pages 435 et 436 du procès-verbal de notre séance du 26 juin 2008.

J'ai simplement modifié le texte de la motion du 26 juin 2008, en tenant compte des différentes remarques entendues en Commission et des promesses faites par la Municipalité lors de cette même Commission. Le texte en a dès lors la teneur suivante :

Indépendamment des décisions à prendre par l'autorité fédérale compétente concernant le projet AGGLOY, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains entreprend toutes les études, démarches et procédures en vue d'entamer dès le début de l'année 2011 les travaux de réfection générale de la Rue du Midi. Elle dépose, avant la fin de l'année 2010, un préavis au Conseil communal demandant un crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet.

Je vous propose, pour encore gagner du temps, d'accepter cette motion en la renvoyant directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion :

Monsieur le Syndic :

Le jour même où la Commission, occupée à traiter la motion de Monsieur le Conseiller DURUZ qu'il vient de retirer, siégeait, la Confédération nous envoyait son rapport sur le projet d'AGGLOY. Ce rapport n'a pas encore été examiné par la Municipalité. Il est arrivé après un certain cheminement postal.

Ce qui est important de constater, c'est que la mesure 34C a été retenue par la Confédération comme une mesure tout à fait intéressante. Elle sera donc considérée comme mesure A (mesure prioritaire). Elle est estimée à Fr. 3,8 millions. La contribution fédérale annoncée est de Fr. 1,33 millions.

Bien évidemment, la Confédération devra encore déposer auprès du Parlement fédéral, une demande de financement, nous avons encore du chemin. Mais fort de cela, il est évident que la Municipalité ne va pas se désintéresser maintenant de ce dossier.

Comme nous vous l'avons dit dans le cadre des travaux de la Commission, il s'agit de respecter le programme qui consiste à déposer un avant-projet pour fin 2009 et durant l'année 2010, il s'agira de préparer un projet détaillé, faire l'appel d'offre et d'aller de l'avant. Nous sommes très clairs au niveau de la planification, si nous voulons profiter de cette manne fédérale, il est évident que nous allons aller de l'avant.

L'exécution est tout de même plus délicate dans le sens où il y a de nombreux paramètres qui peuvent intervenir : il peut y avoir des oppositions, comme le disait Monsieur le Conseiller KERNEN, une conjoncture beaucoup plus difficile. C'est assez difficile tout de même de s'engager aujourd'hui sur une date d'exécution.

Je vous invite quand même à relativiser cette problématique dans le sens où la Municipalité, vous le savez maintenant, entreprend une planification de ses rénovations. Elle l'a fait pour les collèges, elle le fait pour les routes et bien sûr pour les rues.

Je crois que nous pouvons donner toutes les garanties que nous allons aller de l'avant avec ce projet pour obtenir cette manne fédérale, nous allons respecter ces délais, normalement tout devrait bien se passer, mais, il paraît tout de même difficile, en tous les cas pour la Municipalité, de s'engager pour que des travaux de cette envergure commencent spécifiquement au début de l'année 2011.

Je rappelle tout de même, et Monsieur le rapporteur l'a dit dans son rapport, que ces travaux doivent se dérouler de 2011 à 2014, c'est la fourchette qui a été donnée par la Confédération.

Donnez tout de même à la Municipalité la possibilité de pouvoir gérer ses chantiers en fonction de ses finances. C'est clair que si nous attendons au-delà de 2014, bien évidemment, nous perdons la subvention.

Je voulais évoquer le problème de planification de ces divers chantiers en fonction des finances et de la conjoncture.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je n'aimerais pas aller à l'encontre de ce que vient de dire Monsieur le Syndic, mais j'aimerais compléter la réflexion.

Il me paraît extrêmement délicat de fixer, Monsieur le Syndic vient de le dire, des délais pour la réalisation d'un ouvrage tel que la réfection de la rue du Midi. Cela d'autant plus que, je prends quelques exemples qui me viennent à l'esprit, ce n'est pas exhaustif. Il y a certainement d'autres rues dans cette ville qui méritent d'être citées. Je prends l'avenue de Grandson, l'avenue Kiener, la rue du Lac, la rue des Remparts, la rue de la Maison Rouge, la rue de la Plaine, pour ne citer qu'elles. Toutes ces rues méritent une réflexion. La dernière réfection de la rue de la Maison Rouge date de deux siècles en arrière, sauf erreur. Il y a un certain nombre de rues dans cette Ville qui méritent que nous nous y attachions.

Cela signifie que nous allons devoir faire des choix. Ils ne pourront être faits que sur la base de critères objectifs, état de la chaussée et des canalisations, importance du trafic et

des nuisances que les bordiers subissent. Ces critères doivent être plus objectifs que la capacité d'intervention des habitants d'une rue. Nous devons reconnaître à Monsieur le Conseiller DURUZ d'avoir une force de persuasion et de proposition remarquable, mais il me semble que nous devons avoir une vision globale, qui porte sur l'ensemble de la Ville, de telle façon que l'intérêt général soit sauvegardé et que tous les habitants de la cité puissent avoir à cet égard les mêmes chances que leur rue fasse partie de l'étude.

Je suggère et je crois que mes collègues considèrent que c'est une suggestion qui peut être acceptée ou du moins étudiée, que nous nous lancions dans l'établissement d'un plan directeur qui porterait sur 10 ou 15 ans de la réfection des rues de la Ville.

Monsieur le Conseiller Oliver KERNEN :

J'ai un petit problème avec la nouvelle motion de Monsieur DURUZ, par rapport aux interventions de la Municipalité.

Monsieur DURUZ vient de retirer, il y a quelques minutes de cela, sa motion pour mettre à disposition de la Municipalité et de ce Conseil, la même motion mais avec des délais. C'est l'article 64 qui fixe les délais et ils peuvent l'être par le Conseil communal.

Nous ne sommes pas tout à fait dans la même vision des choses suite à l'intervention de Monsieur le Municipal TREYVAUD qui dit que nous devrions faire un plan décennal pour la rénovation des rues. Soit, je ne crois pas que cela puisse satisfaire Monsieur le Conseiller DURUZ, parce que la rue du Midi est un peu l'arlésienne avec ces différentes interventions.

C'est soit Monsieur DURUZ considère que les dates émises dans sa motion viennent là sous forme de vœu ou alors, il applique l'article 64 et Monsieur le Président fait voter dans le sens de la prise en considération éventuellement assortie d'un délais particulier.

J'aimerais savoir sur quoi nous allons voter ce soir, parce que la Municipalité doit aussi le savoir.

Monsieur le Conseiller Patrick DURUZ :

Je pensais que l'article 64 était simplement inclus dans le libellé de la motion. Alors, effectivement, pour moi, le délai en faisait partie.

J'aimerais quand même dire que j'ai justement retiré la notion de mesure 34C du libellé précisément sur la base des explications et promesses, comme quoi, de toutes façons, si nous sortions la mesure 34C du projet, nous ne gagnerions que quelques mois, et maintenant on me dit que nous allons perdre encore un peu plus de temps.

J'aimerais rappeler à Monsieur le Municipal TREYVAUD le sort qu'il a fait à la proposition de Monsieur le Conseiller KERNEN quand il a proposé d'étudier un peu plus pour les locaux des archives. Une étude, ça ne fait que retarder les choses et vous m'en « plantez » encore une ce soir. J'aimerais remercier la Municipalité pour la bonne volonté !

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Si je ne peux que soutenir la motion de Monsieur DURUZ sur le principe, je ne peux que comprendre aussi les préoccupations de la Municipalité. En effet, les délais d'exécution pourraient être difficiles à tenir en fonction de différents impondérables, comme l'a très bien expliqué la Municipalité.

J'inviterais donc Monsieur le Conseiller DURUZ à amender sa motion afin de la rendre un peu moins contraignante et demande à la Municipalité de respecter ses promesses et de mettre tout en œuvre pour que cette rue du Midi soit rénovée au plus vite.

Monsieur le Président. :

Monsieur le Conseiller DURUZ, maintenez-vous votre motion tel quel ?

Monsieur le Conseiller Patrick DURUZ :

Ces délais sont là pour pouvoir entreprendre la réfection, en vue d'entamer les travaux dès le début 2011. Le délai qui est fermement proposé c'est avant la fin de l'année 2010 pour le dépôt d'un préavis. La seule chose qui pourrait empêcher le dépôt d'un préavis, c'est des oppositions, mais cela signifie que les mises à l'enquête doivent au moins être faite avant 2010.

Effectivement, si cette phrase-là est trop contraignante, je veux bien la tourner différemment, mais alors que l'on m'aide parce que mon désir, c'est qu'en 2010, la seule chose qu'il puisse rester entre son projet et la réalisation de la réfection de la rue du Midi, ce serait des oppositions fondées, de riverains.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Pour simplifier les discussions, je vous propose de renvoyer votre motion en commission. Cela va encore retarder les débats, mais nous pourrions amender votre proposition à tête reposée.

Monsieur le Syndic :

Nous devons être clairs, nous n'avons pas pour habitude de raconter des sornettes en commission.

Nous avons maintenant la démonstration que ce que nous vous avons échafaudé comme programme, tient la route : fin 2009 un avant-projet pour permettre aux Services compétents de la Confédération de déposer une demande de crédit au Parlement fédéral, 2010 nous étudions ce projet et montons un dossier d'enquête avec une demande de crédit. Ce qu'a voulu dire mon collègue, Monsieur le Municipal TREYVAUD, c'est que c'est difficile aujourd'hui de s'engager sur la mise en route du chantier dès 2011. Il peut y avoir des impondérables d'ordre financier, des problèmes d'enquête. C'est simplement cette réserve-là que la Municipalité aimerait évoquer. Mais, il est clair qu'il y a Fr. 1,33 millions en jeu et nous n'allons pas les laisser perdre, mais pour cela, nous avons quatre ans. Nous avons de 2011 à 2014, alors plus vite et mieux, nous en sommes tout à fait conscients, il faut simplement avoir à l'esprit qu'il y a un cadre général dans le temps pour réaliser ce chantier.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller DURUZ, avez-vous une solution ?

Monsieur le Conseiller Patrick DURUZ :

Il y a effectivement une solution, le problème c'est que je suis sensé la rédiger pour vous l'a donner. Elle consisterait à effectivement amender la fin de mon texte en disant :

Elle informe le Conseil communal sur l'avancement des travaux avant la fin de l'année 2010.

Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH :

Il y a beaucoup plus simple : article 62a en déposant un postulat et la suite du texte. C'est tout à fait ce qui a été déposé par Monsieur DURUZ, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures et de faire des propositions dans un domaine particulier et de dresser un rapport. C'est exactement ce que demande Monsieur DURUZ, ça s'appelle un postulat selon l'article 62a de notre règlement.

Monsieur le Conseiller Patrick DURUZ :

Désolé, Monsieur le Conseiller MAIBACH, c'est exactement le contraire. Un postulat demande d'étudier l'opportunité de faire. Ma motion demande de faire, point barre.

Monsieur le Président :

Nous garderions le début de votre texte et à la place d'écrire : « Elle dépose, avant la fin de l'année 2010, un préavis au Conseil communal demandant un crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet », nous écrivons : « **Elle informe le Conseil communal sur l'avancement des travaux avant la fin de l'année 2010.** »

Le texte de la motion est le suivant :

Indépendamment des décisions à prendre par l'autorité fédérale compétente concernant le projet AGGLOY, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains entreprend toutes les études, démarches et procédures en vue d'entamer dès le début de l'année 2011 les travaux de réfection générale de la Rue du Midi. Elle informe le Conseil communal sur l'avancement des travaux avant la fin de l'année 2010.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Ce qui pose problème c'est 2011, c'est l'exécution des travaux.

Monsieur le Président :

« En vue d'entamer dès le début de l'année », ce n'est pas contraignant. Ce qui est contraignant c'est que la Municipalité doive nous informer de l'avancement des travaux avant l'année 2010.

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité, assortie du délai que nous avons précisé, sont acceptés à une évidente majorité.

Une Motion de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Parc Piguet)

Yverdon-les-Bains est une belle ville.

Qui n'a jamais été ébloui par des flocons de neige flottant sur les pavés ?

Qui ne s'est jamais assis pour admirer la place Pestalozzi et le Château ?

Qui n'a jamais rêvé habiter la rue de la Plaine lorsque les lumières révèlent ses magnifiques façades ?

Mais maintenant, levez encore un petit peu plus la tête ! Encore un petit peu ! Mais oui, c'est bien l'endroit de l' «ancien Parc Piguet ». On y voit maintenant un immeuble de sept étages, culminant à 18,5 mètres de hauteur. Il surplombe un centre-ville que nous aimons et que nous restaurons. ,

Lors de notre séance du 7 février, la Municipalité a répondu à la Conseillère Carmen TANNER que l'avocat de la Ville allait étudier l'opportunité de déposer un recours, mais que cela paraissait peu probable car il avait peu de chance d'aboutir.

Peu de chances, ne veut pas dire pas de chance. Perdre ne veut pas dire baisser les bras. Perdre, c'est d'abord s'être battu.

Alors, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous demande de tout mettre en œuvre pour défendre notre belle Ville.

Faites visiter et découvrir nos rues et ruelles au promoteur de ce paquebot. Il ne doit pas connaître Yverdon pour lui infliger ce traitement. On ne fait pas cela à un endroit que l'on aime.

Et maintenant, rêvons ... le paquebot commence à se transformer en barque et navigue avec douceur au milieu de cet écrin de verdure.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je me permets donc de vous inviter à appuyer ma motion qui demande à la Municipalité d'entamer toutes les démarches juridiques, y compris si c'est jusqu'au niveau fédéral, pour sauvegarder l'esthétisme de notre centre-ville et limiter la hauteur et les nuisances de ce projet.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité, selon l'article 64 de notre règlement :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'avocat de la Commune a déconseillé à celle-ci de recourir au Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif. Le Tribunal administratif, c'est maintenant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), est relativement peu sensible aux problèmes d'esthétique. J'ai reçu cette semaine un arrêt où l'ont lit, s'agissant d'une construction dont l'implantation est malheureuse, que le principe de l'autonomie communale impose au Tribunal administratif une certaine retenue dans l'appréciation des données qui ont trait à l'esthétisme. Les erreurs architecturales ont encore de belles années devant elles dans ce canton.

Cela dit, la Municipalité n'a pas recouru au Tribunal fédéral. En revanche, elle a décidé de faire application de l'article 77 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), article qui l'oblige, si elle refuse un projet qui lui est soumis parce qu'il compromet le développement futur d'un quartier ou qu'il est contraire à un règlement d'affectation envisagé mais non encore soumis à l'enquête publique, à déposer un plan de quartier dans un délai de huit mois. Cet article a été invoqué, les promoteurs en ont été informés. Ils ont recouru au Tribunal administratif contre la décision de la Municipalité, si bien qu'il faut attendre la décision de la CDAP dans ce domaine.

Ce que je peux vous dire, c'est que la Municipalité n'accepte pas ce projet qu'elle considère comme inadapté à cet endroit. Ce bâtiment serait certainement superbe sur les coteaux de Champel, mais il ne correspond pas à ce que la Municipalité souhaite le long de la rue du Valentin. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité a fait application de l'article 77 LATC. La décision qu'elle a prise étant contestée, il faut attendre l'arrêt qui sera rendu. Dans l'intervalle, on travaille à la réalisation d'un nouveau plan.

Monsieur le Président :

Madame Sarah WINTEREGG, maintenez-vous votre motion ?

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Oui, je la maintiens. Si ce n'est pas le Tribunal fédéral, ce sera de nouveau le Tribunal administratif, mais la seule chose que je veux, c'est que nous ne baissions pas les bras. Merci.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : La prise en considération de cette motion, soit : « motion qui demande à la Municipalité d'entamer toutes les démarches juridiques, y compris si c'est jusqu'au niveau fédéral, pour sauvegarder l'esthétisme de notre Centre Ville et limiter la hauteur et les nuisances de ce projet. » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Trottoirs rue du Lac)

J'ai été accostée par une connaissance se déplaçant en chaise roulante à moteur le long de la rue du Lac. Celle-ci m'a rendu attentive au fait qu'elle ne peut accéder à l'entrée de certains commerces, ceci malgré le surélèvement construit à la hauteur de la Placette.

En effet, les trottoirs sont encombrés sur toute la longueur de la rue par les « standers » (porte-habits pour M. Klaus) et panneaux des commerçants.

Je suis certes consciente du besoin des commerçants d'attirer le client mais je suppose que pour la sécurité des piétons, la loi impose que les trottoirs restent accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes pour enfants.

Ce problème ne se limite d'ailleurs pas à la rue du Lac.

J'ai donc deux questions à poser à la Municipalité :

1. Quelle est la réglementation en vigueur quant à l'accessibilité des trottoirs et quels moyens sont mis en place pour appliquer ladite réglementation ?
2. La rue du Lac étant une rue piétonne, il semblerait que la Municipalité a pris l'option de garder les trottoirs puisqu'elle a pourvu la dite rue d'une « bosse d'accessibilité » pour les personnes à mobilité réduite. Dès lors, les différents « mobiliers » des commerçants (s'il est réglementaire) ne peuvent-ils être posés sur la route ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Oui, évidemment les trottoirs doivent être accessibles pour les piétons et la Police du commerce essaye de faire respecter cette disposition, que ce soit à la rue du Lac ou à la rue de la Plaine.

Mais il faut reconnaître que les commerçants sont quelque peu dissipés et il suffit que la Police ait tourné les talons pour qu'ils se réinstallent d'une façon un tout petit peu envahissantes.

Nous pourrions imaginer, en tous les cas à la rue du Lac, que les étals puissent se faire sur la rue. C'est peut-être un élément que nous allons étudier avec la Police du commerce.

Evidemment, cela ne fonctionnera pas pour les autres rues, typiquement la rue de la Plaine où certains commerçants s'étaient. Là, il n'y a que les dispositions légales de la Police du commerce. Elle doit pouvoir faire respecter le cadre légal.

Madame la Conseillère, je m'engage à regarder pour les zones piétonnes, du moins une partie de la journée.

Madame la Conseillère : Emilienne WAGNIERE :

Je reviens sur la zone piétonne. Si vous mettez du matériel dans la rue et non sur le trottoir, pouvez-vous me dire comment faire pour accéder soit avec une ambulance ou avec le camion de pompier ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez tous que nous pouvons accéder à la zone piétonne en voiture pour livrer jusqu'à 10h du matin. A partir de là, les commerçants sont autorisés à s'installer sur cette zone, d'ailleurs, ils ne s'en privent pas, puisqu'il y a même des terrasses qui débordent dans ce secteur.

En cas d'intervention majeure tous ces éléments doivent disparaître ou mis de côté et peut-être, la délicatesse ne serait pas tout à fait de mise. Mais en situation normale, c'est prévu pour que les gens s'approprient ces espaces publics, donc ce n'est pas contradictoire avec la déclaration que je viens de faire à Madame la Conseillère GIORGIATTI.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse et je me réjouis de la suite des événements. Par contre, j'invite la Municipalité et la Police à intervenir là où il n'est pas possible de déplacer les étals et d'appliquer la loi, à la rue de la Plaine notamment.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Carment TANNER (A quand un écoquartier à Yverdon ?)

Avant toute chose, je vous propose un rapide retour sur ce concept.

Un écoquartier ce n'est pas un ghetto d'écolos qui vivent de leur vente de macramé.

Un écoquartier, ou quartier durable, s'est un quartier où les habitants ont à cœur de diminuer leur empreinte écologique. Ces quartiers ont été pensés pour marier subtilement progrès, développement durable, lien social, et économie responsable. Ce morceau de ville rend la ville plus durable, en regardant notamment la mobilité, le construit, l'utilisation de l'énergie, l'espace de vie et la mixité sociale. Un écoquartier offre un habitat à haute qualité de vie, tout en permettant un essor économe en sol et en transports individuels.

Le quartier Vauban et Rieselfeld de Fribourg-en-Brigau est l'exemple le plus connu, et cela depuis 30 ans.

Nul besoin de vous dire que ce type de quartier fleurit dans toute l'Europe : rien qu'en France 18 écoquartiers vont voir le jour. En Suisse on comptera bientôt 7 écoquartiers. Pour le canton de Vaud, 2 vont émerger à Lausanne et 3 à Renens. Et que devient la deuxième ville du canton ?

Là est toute la question. Mon intervention de ce soir a pour but de savoir si la Municipalité projette de mettre sur pied un écoquartier, car comme elle le mentionne dans son rapport final pour le projet d'agglomération : « Par sa petite taille et son cadre naturel exceptionnel, l'agglomération yverdonnoise se prête idéalement à ce type de quartier. »

Ce rapport mentionnait également que ce type de quartier pouvait s'appliquer à des reconversions de quartiers existants ou dans des nouveaux ensembles. A ce titre, le rapport mentionnait : « les pouvoirs publics peuvent également introduire cette

thématique dans la planification de nouveaux quartiers, en tous cas lorsqu'ils y ont une part de maîtrise foncière. »

Il y a un quartier, qui est en projet, et dont la ville a une bonne part de la maîtrise foncière : le Coteau-Est. J'ai d'ailleurs entendu dire que ce quartier allait être construit dans une logique durable ; mais alors, pourquoi ne pas franchir le pas et appliquer cette approche novatrice à ce projet d'urbanisation.

Pour résumer, voici mes 2 questions à la Municipalité :

1. Quelle est la stratégie globale de la ville quant aux écoquartiers ?
2. Peut-on espérer que le Coteau-Est devienne un écoquartier ?

Merci pour votre attention.

Monsieur le Syndic :

Je remercie Madame la Conseillère pour sa question très complète qui mérite une réponse tout aussi détaillée. Nous vous proposons de vous la livrer lors d'un prochain Conseil.

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Parcs et espaces verts yverdonnois)

Le Parc Piguet est un sujet très à la mode et même si mon postulat en parle, il ne le touche pas.

Le 4 février 1999, notre Conseil communal adoptait le plan de quartier « Valentin-Philosophes » qui allait conditionner l'avenir du Parc Piguet.

Malgré les nombreuses oppositions au projet d'urbanisation de ce « poumon vert », appuyées par le refus de la Municipalité d'octroyer le permis de construire au promoteur, l'avenir de ce secteur semble très compromis. L'erreur aura sans doute été d'adapter un plan de quartier qui fait la part trop belle aux constructions par rapport aux boisements existants. Même si l'urbanisation d'un tel quartier est en accord avec certains principes de densification urbaine, la levée de boucliers que ce projet a provoquée nous rappelle que la population est très attachée à la préservation de ses espaces verts.

Ces espaces sont en effet des éléments essentiels pour la qualité de l'espace urbain. Outre leur rôle de zones de détente, ces « vides » dans le tissu bâti sont nécessaires pour la respiration de la Ville et de ses habitants et constituent des refuges intéressants pour la faune et la flore.

Ainsi, nous demandons à la Municipalité d'établir un inventaire des espaces verts existants et de développer une stratégie qui permette la création d'un maillage des espaces verts à l'échelle de l'agglomération. Cette stratégie sera accompagnée d'un programme d'action qui devra notamment répondre aux objectifs suivants :

- Consolider, et si besoin est, requalifier les espaces verts existants par des mesures d'aménagement (classement en zone de verdure, servitudes de non bâtir ...) ou d'acquisitions foncières.
- Planifier et aménager de nouveaux espaces verts qui répondent aux besoins actuels et futurs, dans les quartiers existants et en cours d'urbanisation.
- Relier les espaces verts, espaces publics et bâtiments publics par des réseaux de cheminements pour piétons en tirant parti des cours d'eau et des canaux.
- Connecter le maillage des espaces verts aux pénétrantes de verdure de l'agglomération (massifs boisés, césures paysagères, campagne d'un point de vu plus générale ...)

L'ensemble de ces actions devrait permettre de constituer un véritable maillage vert de l'espace urbain et contribuera fortement à mettre en valeur la qualité du cadre de vie de notre agglomération. Notre Ville à la chance d'être bien dotée en espaces verts, elle se doit de conserver, compléter et mettre en valeur ce patrimoine. Cette étude est indispensable et tout à fait complémentaire à celle prévue dans le cadre d'AggloY, plus focalisée sur les grands axes paysagers.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Syndic :

Je crois que l'intervention de Monsieur le Conseiller VENIZELOS s'inscrit parfaitement dans le projet d'AggloY, même si, c'est vrai, nous avons tendance à mettre de beaucoup d'attente dans ce projet d'agglomération.

Il faut s'avoir qu'il va courir sur la période 2011 jusqu'aux années 2020. C'est une période qui se prête tout à fait pour mettre en place une planification telle que vous la souhaitez. Nous le faisons pour toutes sortes de démarches et gestions au niveau de la Ville. C'est très important également pour planifier les investissements.

Je vous invite à suivre attentivement les travaux de l'agglomération et j'aurais envie de dire, que finalement, qu'elle pourrait tout à fait remplacer le postulat que vous proposez.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me réjouis de l'accueil positif que fait Monsieur le Syndic à ces propositions.

Je tiens à préciser néanmoins que cette idée n'était pas formulée dans le projet d'agglomération, c'est peut être d'ailleurs une des seules faiblesses de ce projet, car si le modèle d'urbanisation et de mobilité donne une large place aux idées innovatrices intéressantes, l'aspect environnemental et espaces verts est malheureusement un peu délaissé, même si il y a toute une partie intéressante sur ces grandes pénétrantes de verdure.

Par contre, la mise en réseau des différents espaces verts est peut-être un élément qui a été oublié par les mandataires ou en tout les cas qui mériterait d'accompagner les réflexions menées dans le cadre du projet d'agglomération.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * *

Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Poumons de la Ville et Vivre en bonne harmonie)

Poumons de la Ville !

Chacun se souvient du Buffet de la Gare, ses salles, ses soirées et ses dévoués et généreux patrons Madame et Monsieur CRIBLET. La page est tournée, hélas. Mais les souvenirs restent heureusement.

Je profite de ce message pour formuler au nom de cette noble assemblée tous les vœux de prompt et complet rétablissement de chacun à Jean-Gustave CRIBLET, ancien conseiller communal, victime d'un accident de la route il y a 10 jours. Avec sa volonté et son dynamisme nul doute qu'il sera bientôt sur pied.

Ce buffet, j'y reviens, poumon de la ville où toutes les sociétés locales se retrouvaient pour leurs différentes activités.

Après sa regrettable fermeture quelques restaurants ont reçu diverses sociétés, mais parfois avec un prix de location...

Il y avait le Motel des Bains agréable lieu de rencontre...cela dépend à quel étage, je précise pour les sociétés, mais, hélas, la fouine est passée par là.

Il reste donc aux sociétés locales un endroit idéal dans le cadre idyllique du bord du lac, le Restaurant de la Plage, de magnifiques salles équipées sont à disposition des sociétés locales.

Madame et Monsieur COLLAUD, les restaurateurs du lieu accueillent avec amabilité, générosité et dévouement gratuitement toutes les sociétés qui souhaitent occuper les salles confortables, il en est de même pour les chanteurs, qu'on se le dise.

La GDH Yverdon, société chorale de la ville répétait au Buffet, puis au restaurant du Lac et vu les circonstances les chanteurs font leurs répétitions dans une arrière salle d'un établissement de la ville en payant une modeste location.

Toute cette introduction pour demander à la Municipalité de fournir un effort supplémentaire pour favoriser l'accès aux chœurs de la ville et pourquoi pas aussi aux Collèges du Cheminet, Pestalozzi ou des Jordils.

Oui, nous le savons il y a des contraintes et des questions de disponibilité, et dans un courrier du 8 juillet 2008, la Municipalité précise qu'elle cherche une solution, c'est bon signe.

Je l'encourage donc à persévérer.

Mais d'autres nouvelles se répandent en ville, elles font peur, le Restaurant de la Plage pourrait fermer et cela assez rapidement.

Quels soucis pour le comité de l'Union des sociétés locales et ses 135 membres, un second poumon indispensable pour le bon fonctionnement de l'activité des sociétés pourrait disparaître.

La Municipalité a accordé un droit de superficie pour cet établissement où la restauration est de très bonne qualité.

La Municipalité actionnaire de cet établissement peut-elle nous renseigner sur son avenir, étant entendu que Madame Manuella COLLAUD et Monsieur Michel COLLAUD ne sont pas eux en difficulté et qu'ils sont locataires tout à fait honorables.

Les rumeurs étant ce qu'elles sont, de nouvelles dispositions voire une recapitalisation sont-elles envisagées ?

Il serait peut-être bon aussi de nous renseigner sur le montage financier qui touche le Restaurant de la Plage.

Merci au nom des sociétés locales de tout mettre en œuvre pour le maintien de ce lieu calme, convivial de rencontre et de gastronomie.

Monsieur le Syndic :

Vu la complexité de la question et le nombre d'interrogations soulevées par Monsieur le Conseiller SCHULÉ, nous vous proposons également de vous répondre une prochaine fois, le temps de nous laisser réunir des informations à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ : Vivre en bonne harmonie !

Après avoir été aux petits soins après moult interventions, une commission avait même été formée de 3 Municipaux pour suivre les péripéties d'un quartier qui est depuis le 13 décembre 2006 laissé de côté par nos autorités.

Il s'agit d'un quartier formé des rues Elie Bertrand, de Félice, des Acacias, de Roseyres et de la Faïencerie. Dans ce quartier jadis tranquille où il faisait bon vivre, un bâtiment est dans un état extérieur délabré, quelle carte de visite. Les locataires sont placés là par l'ex-FAREAS devenue L'EVAM.

Comme partout il y a des hauts et des bas et une certaine incivilité par manque de suivi peut-être ou par ignorance. Pas seulement chez les enfants...il faut bien le dire.

Et cela ne peut plus durer...

Ce matin un dossier a été déposé au Greffe Municipal à l'attention de la Municipalité. Il y a plus de cent signatures qui accompagnent une lettre explicative et une annexe avec des revendications.

Les locataires et propriétaires du coin d'Yverdon-Sud ont le droit aussi de vivre en paix, de vaquer sur leurs balcons souvent inutilisables du fait du bruit jusque fort tard dans la soirée. On aime la musique... mais moins la nuit, on aime les cris des enfants et aussi des adultes, mais pas la nuit. Etc.

La Municipalité vient d'installer une place de jeux. Il est bien de voir les jeunes se détendre, faire du sport, mais quand ils tapent sur des barres métalliques tard le soir le sommeil en prend un coup. A ce sujet on se demande pourquoi il n'a pas été installé des filets ou des paniers pour réceptionner le ballon. Le quartier est d'accord d'organiser une collecte pour compléter les installations.

Il y a même une propriétaire qui a fait nettoyer un chemin communal qui jouxtait sa propriété. Lors du nettoyage, des photos ont été prises, il a été découvert un matelas, des bouteilles, pas d'Arkina, des débris de toute sorte et même des seringues laissées là sans doute par erreur par un homme en blouse blanche..., et que dire de ces ballons qui peuvent se gonfler et qui protègent contre les maladies.

Bien entendu on va dans quelques minutes me répondre en précisant que le projet qualité de vie-quartiers solidaires, est en place que ça marche bien dans le quartier Pierre-de-Savoie. Oui, je conçois qu'il se fait un excellent travail sous l'égide de Pro Senectute Vaud et de la Municipalité, et que la prochaine séance fixée au lundi 15 septembre traitera des voitures et de leur impact sur la vie quotidienne.

Il y a même eu une fête du 1^{er} août en totale concurrence avec celle organisée au centre ville. Mais ouf, il n'y avait pas d'orateur, mais un rendez-vous sympathique réussi. J'espère bien que la Municipalité recevra un brevet de qualité ISO 1291 pour ces deux événements !

Cela se fait en dehors de nos préoccupations et comme le relevait l'excellent journal Générations de juin 2008, la démarche, qui vise à créer un lien social entre les habitants d'un quartier a démarré en 2003 à Lausanne-Bellevaux, Prilly ou Nyon et maintenant à Yverdon-les-Bains.

Je le répète ça ne règle pas, hélas, la difficile cohabitation de ce quartier qui ne demande qu'à vivre en bonne harmonie et en toute amitié avec tous les locataires et propriétaires qui font de gros efforts de compréhension, d'adaptation aussi. Mais hélas il y a des brebis égarées.

Si seulement il y avait pour certains la réciprocité... ce n'est pas le cas et trop souvent les insultes pleuvent mêlées aux injures. Triste temps.

Ma demande au nom des signataires de la lettre du TRI, soit le groupement pour le respect, l'intégration et la tranquillité dans le quartier est de demander à la Municipalité et tout spécialement à Madame Nathalie SAUGY, Municipale responsable de la culture et des affaires sociales quand la commission se réunira pour prendre conscience des nouvelles difficultés et savoir que comme au casino, rien ne va plus. Il avait aussi été question d'un rachat par la Municipalité du bâtiment en question. Où en est le projet ?

Pour mémoire les délégués de la Municipalité étaient en plus de Madame SAUGY, Messieurs les Municipaux Paul-Arthur TREYVAUD et Jean-Daniel CARRARD.

Cela devient urgent..., je le précise, URGENT. Merci de votre attention et surtout de votre compréhension.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Comme j'ai été directement interpellée, je vais essayer de répondre à une partie des questions quoique, vous ayez déjà fait les questions et aussi une partie des réponses.

Effectivement fin 2006, une délégation municipale composée de mes deux collègues et moi-même, s'est rendue à Pavisud pour discuter avec des habitants du quartier. Suite à cela, dans cette même salle, en décembre 2006, avait lieu une séance de médiation avec une bonne partie des habitants du quartier, y compris une grande délégation des habitants de Faïencerie 5, parce que ce sont aussi des habitants du quartier.

Vous l'avez dit, durant l'année 2007, la démarche « qualité de vie » s'est mise en place dans le quartier Pierre-de-Savoie, c'est à dire que les habitants du quartier se rencontrent régulièrement, tous âges confondus, selon un processus bien déterminé, dont vous avez aussi parlé.

Actuellement, ils disposent aussi d'un local de réunion dans le quartier pour ces rencontres et un groupe « Ressource » suit de très près toute cette démarche participative. Ce groupe « Ressource » est constitué des représentants de la Police, de l'Urbanisme, de la Jeunesse, d'Agenda 21, de l'EVAM, des Ecoles, de Pro Senectute, des Affaires sociales. J'espère que je n'ai oublié personne.

Cela veut dire que ce groupe est l'interlocuteur privilégié du quartier. Ces séances de groupe ont pour but notamment d'amener justement les différents problèmes afin qu'ils puissent être discutés entre habitants de quartier, essayer ensemble de trouver des solutions et ses préoccupations remontent ainsi notamment dans le cadre des forums. Il y en a déjà eu trois depuis novembre 2007.

Donc, pour répondre à votre question de la réunion de cette délégation : non, il n'est pas prévu dans l'immédiat d'organiser une nouvelle rencontre avec cette délégation municipale. Je mets un petit bémol, n'ayant pas lu le texte de votre pétition, je ne connais pas exactement les points précis que vous évoquer dedans.

En revanche, je vous invite à participer à la prochaine séance, il y en a une le 15, et une le 26 septembre à 18h qui réunit le groupe intergénérationnel du quartier Pierre-de-Savoie.

Quant au bâtiment Faïencerie 5, la délégation municipale avait effectivement promis d'étudier la possibilité du rachat de ce bâtiment. C'est ce qu'elle a fait, elle s'est approchée du canton et de sa Commission cantonale immobilière. Nous avons décidé, sauf erreur il y a une semaine, de mandater un bureau d'étude pour voir surtout dans quel état est ce bâtiment. Vous avez dit qu'il est dans un état délabré. Nous souhaitons avoir une confirmation pour savoir si nous devons aller plus loin.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Madame la Municipale pour sa réponse et j'insiste vraiment au nom de TRI que l'ancienne délégation composée de vous-même, Madame la Municipale, de Monsieur TREYVAUD et Monsieur CARRARD se réunisse avant qu'il n'y ait des malheurs.

Vous allez dire que je dramatise, mais j'insiste bêtement. Le dossier est arrivé ce matin sur le bureau de la Municipalité, vous verrez ce n'est pas une pétition, c'est une lettre avec des propositions. Il faut intervenir, parce que je vous donne un exemple : dimanche matin dernier, trois agents de la police municipale et un chien sont venus pour mettre de l'ordre à 6h du matin et c'est cela toute les semaines, toutes les semaines. Nous sommes gentils, nous aimons tout le monde, nous vivons en bonne harmonie, mais venez regarder ce qui se passe et mettez de l'ordre. Il y aura un malheur, je vous le dis !

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET (Article 24 Heures - nouveau tarif d'électricité)

Ma question porte sur l'article du 24 Heures du 2 septembre concernant la nouvelle tarification électrique.

A la lecture de cet article, on constate qu'un ménage muni d'un chauffe-eau ou d'un chauffage électrique pourrait voir sa facture d'électricité grimper de 12,3% dans certains cas. Sachant que pour 3 pièces ½ actuellement la facture peut se monter à Fr. 300.-- par mois, on constate tout de suite ce que cette augmentation signifie.

Dès lors, j'aurais aimé savoir si la Municipalité peut nous renseigner sur le nombre de locatifs, par la même, le nombre de locataires touchés par cette modification.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, vous l'avez entendu, les articles de presse du 2 septembre avaient passablement d'informations justes, hormis leur titre et vous avez relevé le cas particulier des ménages qui actuellement bénéficient du basse tension double tarif, nous appelons cela une BT double et qui verront leur facture augmenter de 5 à 15% selon les cas.

Le Service des Energies a dix-huit mille clients électriques, treize mille de ces clients sont des clients ménages, c'est-à-dire BT simple et entre 500 et 600 clients ont le BT double.

Ce qu'il n'est pas inutile de rappeler, c'est que jusqu'à présent le tarif BT double, c'est-à-dire les clients qui ont soit le chauffage électrique soit le chauffe-eau, bénéficiaient d'un tarif particulièrement avantageux parce, qu'à un moment donné, historiquement, le Service des Energies et la Municipalité avaient souhaité favoriser le chauffage électrique. Ils bénéficiaient d'un tarif de nuit à 11ct ce qui est totalement imbattable actuellement.

C'est une situation qu'avec la nouvelle loi sur l'approvisionnement sur l'électricité et l'ordonnance y relative et avec les changements tarifaires, on ne pouvait pas continuer parce que maintenant, il n'est plus possible de faire profiter certains clients d'un tarif particulièrement avantageux au détriment d'autres. Chaque client doit être traité de manière équitable et il n'est pas possible de financer des réductions pour un client en

faisant supporter cette charge aux autres. C'est pour cette raison que la nouvelle tarification voit un système beaucoup plus linéaire et plus logique.

Si nous nous rapportons à un calcul de kW/h, c'est toujours très difficile de faire des comparaisons de tarif parce que nous avons d'un côté des tarifs qui se basent sur les centimes par kW/h et il y a de temps en temps des taxes sur la puissance, et il y a des abonnements. C'est très difficile de parler de manière complète, C'est pour cela que dans le milieu électrique, nous avons l'habitude pour certains clients de prendre la facture globale, la diviser par le nombre de kW/h qui donne finalement une moyenne au kW/h qui ne correspond pas au tarif, parce que bien entendu, nous devons inclure l'abonnement là-dedans, mais cela nous donne tout de même quelques idées.

Nous constatons par exemple, qu'avec l'ancien tarif, celui qui est encore en vigueur aujourd'hui, celui qui bénéficiait d'un BT double, avait en moyenne une électricité à 21 ct à peu près. Nous constatons que les PME étaient plus près du 28 à 30ct de moyenne. C'est une situation qui n'est pas acceptable avec la nouvelle loi et la nouvelle ordonnance, ce n'est pas non plus acceptable par équité. Donc, il a été décidé de resserrer les prix de façon à ce que les tarifs soient corrects et avec les nouveaux tarifs, nous constatons que le prix pour les ménages qui disposent d'un BT double sont plus proche de 24 ct, ce qui est relativement proche du ménage standard qui lui approche 28ct pour un ménage qui consomme peu et 26 ct pour un ménage qui consomme un petit peu plus.

Ce que nous pouvons voir avec cette nouvelle tarification, c'est que finalement les injustices de l'ancienne tarification ont été corrigées ; un certain nombre de petites entreprises, l'artisanat, les PME et PMI yverdonnoises devraient en moyenne payer moins, parce qu'elles paient actuellement un peu trop et les ménages qui bénéficiaient d'une tarification assez avantageuse à cause d'un tarif « nuit » trop bas, voient un certain rééquilibrage.

Vous me donnez l'occasion de parler plus généralement sur l'électricité et de revenir sur le titre que 24 Heures a réservé à l'information qu'a donnée la Municipalité en disant : « L'électricité augmente à Yverdon ». Effectivement, lorsque les prix globaux de l'électricité augmentent de 0,6%, nous pouvons dire qu'effectivement, l'électricité augmente. Si nous comparons cette augmentation avec celle de 20% qui a été annoncée par le groupe E, de 15% qui a été annoncée par la ville de Lausanne, nous constatons que l'électricité reste stable à Yverdon.

Ceci est dû à deux raisons principales : la première c'est que le réseau est bien entretenu et à des coûts modestes, ce qui fait que nous n'avons pas un nombre de collaborateurs démesuré au SEY, ce qui est bon pour la Ville et ce qui permet d'avoir aussi un timbre bas, qui attirerait des entreprises à Yverdon. Cela témoigne aussi que la Municipalité a eu une réflexion prospective pour l'achat de son énergie et que le contrat passé avec Axpo Suisse est payant puisque qu'actuellement, nous nous trouvons avec Zurich, une des seules zones en Suisse à ne pas augmenter l'électricité massivement.

Une Question de Madame la Conseillère Laurence BALET (Projet parascolaire)

C'est la rentrée, comme beaucoup de mamans, nous fourrons allègrement livres et cahiers et cela nous laisse plein de temps pour réfléchir à la manière dont nous allons

nous organiser. Donc, du coup, je me rappelle qu'il y avait eu un projet très ambitieux, très intéressant de la part de la Municipalité concernant l'harmonisation scolaire et l'accueil parascolaire. Nous avons été consultés. Ma question est simple : où en est ce projet et quelles sont les suites de ce projet ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement la Municipalité développe un projet concernant l'harmonisation des horaires scolaires, J'aimerais dire à Madame BALET que ce n'est pas le seul projet en faveur de la famille avec enfants dans cette Ville. Vous avez vu que nous avons étendu l'offre d'accueil des enfants pendant la période estivale avec la cure d'aire qui était ouverte tout l'été ; avec le programme de loisir qui a offert tout une palette d'activités également pendant l'été qui a été extrêmement bien suivie. Pendant les périodes de vacances scolaires, les efforts sont là, sont concrétisés.

Pour ce qui est de l'harmonisation scolaire, la problématique est un peu plus complexe puisqu'elle implique de très nombreux partenaires, que ce soit à l'intérieur de la Ville ou avec le Département de la formation et de la jeunesse et de la culture, avec les communes avoisinantes. Il y a des groupes de travail qui ont été mis en place, il y a effectivement un rapport qui a été demandé à une spécialiste qui a été déposé et mis en consultation au cours de l'hiver dernier.

Au début du printemps, nous en avons fait la synthèse et nous sommes actuellement dans une phase où nous étudions un certain nombre de problématiques plus à fonds parce qu'elles ont un impact très importants sur la mise en œuvre éventuelle que nous pourrions faire de cette harmonisation. Je dis éventuelle par ce que les conséquences notamment en termes financiers sont relativement importantes aussi et que peut-être, je n'en sais rien aujourd'hui, il ne sera pas possible de tout mettre en œuvre, en tout les cas au même moment.

Les deux domaines sur lesquels nous travaillons actuellement sont celui des transports parce qu'ils coûtent chers et devraient être revus en collaboration avec les transporteurs que sont Cars postaux et Travys. Le deuxième aspect qui est étudié de manière beaucoup plus approfondie est celui de la confection d'une grille horaire sur le modèle préconisé d'harmonisation des horaires. Nous avons fait des projections qui montrent que c'est en théorie possible aujourd'hui. Nous sommes, en collaboration avec le Département de la formation et de la jeunesse, dans une phase de concrétisation où nous allons réaliser un horaire grandeur nature pour un établissement pour voir effectivement quels sont les effets. Et ensuite, sur cette base-là, nous allons pouvoir prendre des décisions et les soumettre, cas échéant, à votre Conseil et aux autres législatifs concernés.

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Le journal Bonjour et l'Emoi)

Je voudrais poser la question à la Municipalité : si vous postiez le journal à Cologne, à Madrid ou à Paris pour avoir des frais de port en moins, parce que nous parlons du rallye cyclotouriste, je ne sais pas si c'est celui de 2008 ou 2009, mais celui de 2008 a eu lieu la semaine passée.

Une autre question à Monsieur le Municipal CARRARD, j'ai vu qu'il y avait une amorce sur le journal Bonjour concernant les lotos. Calendrier des prochains lotos à la Marive sous www.marive.ch. Je vous rappelle que les grands-mamans et les grands-papas de 105 ans et plus n'ont pas internet. Alors, j'ose espérer que, comme promis lors de notre dernière assemblée générale, nous aurons le calendrier des lotos dans le prochain « Bonjour ».

Et avec « Emoi », le journal de la culture où nous y trouvons le 27 septembre : Visite portes ouvertes, entrée gratuite, Yverdon-les-Bains, la Marive. Il faudra faire un communiqué pour dire que ce n'est pas du tout cela. C'est une association qui s'appelle « Portes ouvertes » et qui a loué la Marive, alors ne venez pas aux portes ouvertes le 27 septembre !!

Monsieur le Syndic :

Effectivement, nous avons voulu précéder cette question en envoyant aujourd'hui un communiqué aux médias, annonçant que pour une fois, la poste s'est complètement « plantée » dans la distribution du journal Bonjour. Vous deviez recevoir ce journal vendredi dernier, donc le jour avant le rallye cyclotouriste. Malheureusement, il y a eu un problème : la palette s'est perdue, nous a-t-on dit. Nous nous excusons auprès des lecteurs assidus du journal Bonjour, mais, pour une fois, nous n'y sommes pour rien. Bien évidemment, nous allons négocier avec la poste.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ (Remerciements - ligne blanche rte de Lausanne)

J'ai des remerciements à transmettre de la part du Conseiller Jérôme WULLIAMOZ. Suite à une intervention concernant une ligne blanche continue sur la route de Lausanne à la hauteur de la station BP, je tiens à remercier la Municipalité pour la rapidité d'exécution, la circulation est plus fluide.

* * * * *

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je vous remercie de l'indulgence que vous m'avez accordée pour ma première séance au perchoir et me réjouis de vous retrouver le jeudi 2 octobre à 20h pour notre prochaine séance.

Il est 23H40. je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2008

	Page
1. Appel	1
Discours du Président :	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2008	4
3. Démissions	4
4. Assermentations	7
5. Communications du Président	8
6. Communications de la Municipalité	13
7. Préavis n° PR08.09PR concernant une initiative communale demandant que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance et que la Municipalité dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation. 📖 Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, rapportrice.	13
8. Préavis n° PR08.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'450'000.-- pour le remplacement des installations de chauffage des bâtiments de la rue Léon-Jaquier, comprenant un chauffage au gaz individuel et une installation de panneaux solaires thermiques sur chaque bâtiment. 📖 Madame Hélène GRAND-GREUB, rapportrice	28
9. Préavis n° PR08.27PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 440'000.-- pour la mise en place du groupe d'étude en vue de libeller le cahier des charges, pour la planification et la réalisation du traitement des eaux, horizon 2018. 📖 Monsieur Bouzid DERRADJI, rapporteur.	30
10. Préavis n° PR08.28PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 110'000.-- pour l'aménagement de dépôts destinés aux archives communales et aux Musées. 📖 Monsieur Steves BUCHS, rapporteur.....	31
11. Préavis n° PR08.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 93'000.-- pour le remplacement de la conduite de gaz du chemin du Grandsonnet, à Grandson. 📖 Madame Laurence BALET, rapportrice.....	37
12. Préavis n° PR08.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 793'000.-- pour les travaux de restauration de la façade sud du	

château (étape XXII).	
📖 Madame Catherine CARP, rapportrice.....	38
13. Préavis n° PR08.33PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'320'000.-- pour	
a) la création d'une garderie dans le Bâtiment du Quai de Nogent 5 ;	
b) le programme de rénovation du même Bâtiment et une demande de crédit supplémentaire de Fr. 380'000.-- pour la labellisation MINERGIE de ce Bâtiment	
📖 Madame Hélène GRAND-GREUB, rapportrice.....	40
14. Pétition déposée par les habitants du quartier de Vilette 28 à 40 (pairs) demandant le déplacement du candélabre sis au niveau des containers des immeubles Vilette 36 à 40.	
📖 Monsieur Jean-Louis VIAL, Président de la Commission des pétitions, rapporteur.....	45
15. Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ concernant la réfection générale de la rue du Midi.	
📖 Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	46
16. Nomination d'un membre de la Commission des affaires immobilières.....	47
17. Nomination de deux membres et de deux suppléants à la commission de recours.	47
18. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances.....	48
19. Propositions individuelles et interpellations.....	49
19.1 Un nouvelle Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Rue du Midi -cimetière-Thièle).....	49
19.2 Une Motion de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Parc Piguet)	54
19.3 Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Trottoirs rue du Lac).....	56
19.4 Une Question de Madame la Conseillère Carment TANNER (A quand un écoquartier à Yverdon ?)	57
19.5 Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Parcs et espaces verts yverdonnois)	58
19.6 Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Poumons de la Ville et Vivre en bonne harmonie)	60
19.7 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET (Article 24 Heures - nouveau tarif d'électricité).....	64
19.8 Une Question de Madame la Conseillère Laurence BALET (Projet parascolaire)	65

-
- 19.9 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
(Le journal Bonjour et l'Émoi) 66
- 19.10 Une Intervention de Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ
(Remerciements - ligne blanche rte de Lausanne)..... 67